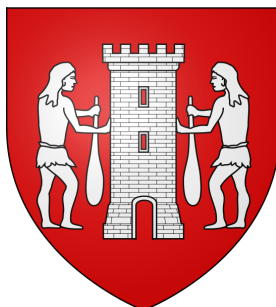


COMMUNE DE CUCURON (84160)

Département de Vaucluse



PLAN LOCAL D'URBANISME



7.3.1 NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



URBANISME ET TERRITOIRES

Mars 2015

5, RUE DU CLOS RENÉ • 34000 MONTPELLIER

TÉL. : 06.14.36.92.31 • E-MAIL : urbanisme_territoires@yahoo.fr

COMMUNE DE CUCURON
(84160)

Département de Vaucluse

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

PRÉAMBULE

En application de l'article R123-14 3° du Code de l'Urbanisme, les annexes du PLU comprennent à titre informatif les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour :

- le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation humaine,
- les stations d'épuration des eaux usées,
- le stockage et le traitement des déchets.

1. L'eau potable



Compétence et gestion des ouvrages

La commune de Cucuron est équipée d'un réseau public de distribution d'eau potable géré par le SIVOM Durance-Luberon, compétent en matière de service de l'eau. Le SIVOM assure la production et la distribution d'eau potable sur les 21 communes du syndicat par l'intermédiaire de sa régie intercommunale mise en service en 1997.

Les caractéristiques et performances du réseau sont décrites dans les extraits du *Rapport annuel d'exercice 2013* du SIVOM Durance-Luberon reproduits ci-après.

Le schéma du réseau d'eau est joint à la présente annexe.

Emplacements retenus pour le captage des eaux destinées à la consommation humaine

La commune ne compte aucun captage d'eau potable sur son territoire. Le réseau public est alimenté à partir du captage de Vidalet (sur la commune de Pertuis), du captage des Grands Iscles (sur la commune de Mérindol) - abandonné en 2012 - et de la prise d'eau brute dans la Durance et dans le canal Sud Luberon.

En revanche, le territoire communal est concerné par les périmètres de protection de deux captages situés sur la commune voisine de Vaugines :

- le périmètre de protection éloigné (PPE) du captage du Grand Couturas institué par arrêté préfectoral n°2911 du 13 août 1984 ;
- le périmètre de protection rapproché (PPR) du captage source de Roque Rousse institué par arrêté préfectoral n°SI2010-02-03-0020-DDASS du 3 février 2010 modifié par l'arrêté préfectoral n°2012025-0008 du 25 janvier 2012.

(voir Annexe 7.1.1 Servitudes d'Utilité Publique)

Emplacements retenus pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine

Le traitement se fait à la source. L'eau brute prélevée par le captage de Vidalet et le captage des Grands Iscles subit une simple chloration au niveau des captages. L'eau brute prélevée dans la Durance et dans le canal Sud Luberon est l'objet d'un traitement physico-chimique dans l'usine de traitement de Pont-de-Durance.

Emplacements retenus pour le stockage des eaux destinées à la consommation humaine

La distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat est assurée par 13 stations de pompages et surpresseurs. 19 réservoirs permettent de stocker et de distribuer l'eau potable.

La commune de Cucuron est alimentée depuis deux réservoirs :

- le réservoir de Cîme de Vière (capacité de 500 m³ / Volume quotidien de pointe : 450 m³/j)
- le réservoir de Saint-Médard (capacité : 500 m³ / Volume quotidien de pointe : 425 m³/j).

Observations sur la ressource en eau - Approvisionnement et sécurisation

L'eau prise dans le canal du Sud Luberon n'est pas autorisée et sa régularisation n'est pas possible pour des raisons sanitaires et réglementaires. Une mise en demeure demandant l'abandon de cette prise d'eau a été envoyée au SIVOM en septembre 2013. Actuellement, le SIVOM l'utilise seulement en cas d'absolue nécessité. Récemment, une pollution a conduit à diminuer fortement le pompage du captage du Vidalet, nécessitant la remise en service de la prise d'eau du canal. Cette situation a montré la vulnérabilité de l'alimentation en eau du réseau public sur l'ensemble des communes du SIVOM ainsi que l'urgence à rechercher une nouvelle ressource en eau potable.

Au terme de l'avis de la Sous-Préfète d'Apt en date du 17 octobre 2014 sur le projet arrêté, *«Le projet de PLU prévoit une augmentation de population de 200 habitants pour 2025, ce qui conduit à produire environ 40 mètres cubes par jour d'eau supplémentaire. Les nouveaux besoins pourront être assurés mais sans aucune sécurisation au niveau des ressources»*, eu égard à l'impossibilité de régulariser la prise d'eau du canal Sud Luberon. *« Le SIVOM doit poursuivre activement les démarches pour trouver une ressource de substitution au canal Sud Luberon.»*

Afin de répondre aux enjeux issus de la croissance démographique prévisible sur l'ensemble des communes du SIVOM et de sécuriser l'alimentation en eau potable, le SDAEP prévoit :

- un accroissement du champ captant du Vidalet,
- la création d'un nouveau forage sur la commune de Villelaure.

Un renforcement de conduite entre Cucuron et Cabrières d'Aigues est également envisagé pour sécuriser l'alimentation.

Prix & Qualité

service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



RAPPORT ANNUEL Exercice 2013

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'Article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

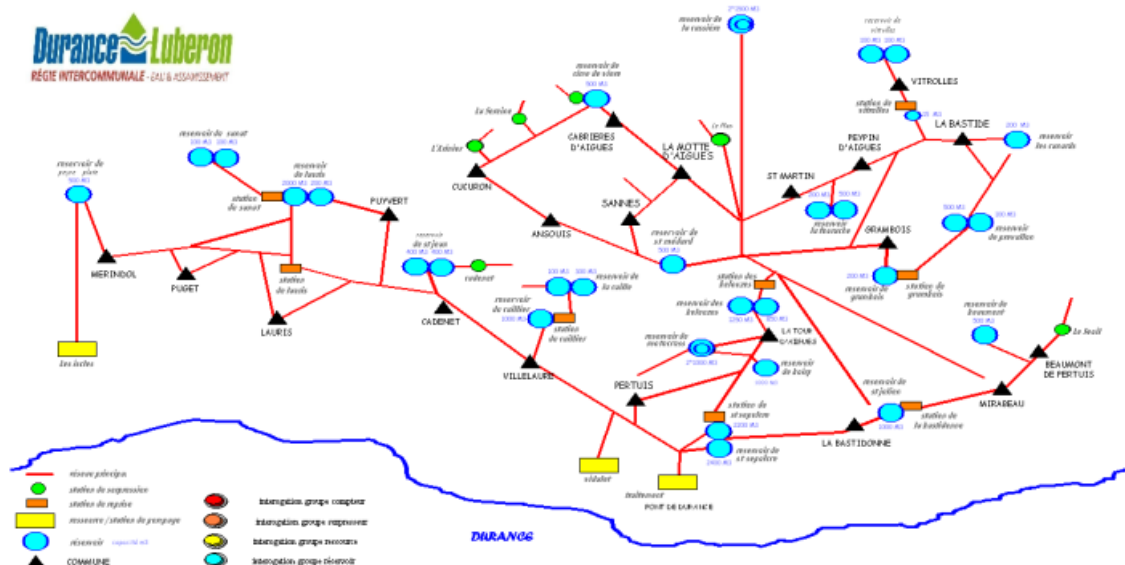
✚ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

- Le Syndicat DURANCE LUBERON est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 21 Communes des 2 cantons de Pertuis et Cadenet.
- Les Communes membres du Syndicat lui ont transféré leur compétence en matière d'eau potable, dans l'objectif de mettre en commun leurs moyens afin de mener des actions ou d'engager des investissements à un moindre coût.
- Le Syndicat Durance Luberon fonctionne sur le mode d'une Collectivité. Il est administré par un Président et un organe délibérant : *le Comité Syndical*.
- Au sein de ce Comité, chacune des 21 Communes adhérentes au Syndicat est représentée par 2 Délégués titulaires et 1 Délégué suppléant, désignés par les conseillers municipaux des Communes intéressées.
- Les délibérations du Comité Syndical, à l'identique d'un Conseil Municipal, votent les budgets et les comptes administratifs, approuvent les projets d'investissement, autorisent le Président à conclure les Marchés et traitent toute question en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.
- Le mandat des Délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés et son renouvellement intervient donc tous les 6 ans à l'issue des élections municipales.
- Les 21 Communes desservies par le service d'adduction en eau potable sont : ANSOUIS, BEAUMONT-DE-PERTUIS, CABRIERES-D'AIGUES, CADENET, CUCURON, GRAMBOIS, LA BASTIDE-DES-JOURDANS, LA BASTIDONNE, LA MOTTE-D'AIGUES, LA TOUR-D'AIGUES, LAURIS, MERINDOL, MIRABEAU, PERTUIS, PEYPIN-D'AIGUES, PUGET, PUYVERT, SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE, SANNES, VILLELAURE et VITROLLES-EN-LUBERON.
- Le Syndicat Durance Luberon a une mission de Service Public tournée vers le bien-être de tous ses usagers. Il assure les travaux d'investissement nécessaires à la production et à la distribution de l'eau potable ainsi que la gestion directe et l'exploitation des services de l'eau par l'intermédiaire de sa Régie Intercommunale. Cette dernière a en charge la production et la distribution d'une eau de qualité conforme à la réglementation, l'entretien des réseaux ainsi que les relations avec les usagers, excepté le recouvrement des factures réalisé par le Trésor Public.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

51 082 habitants

SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DURANCE LUBERON



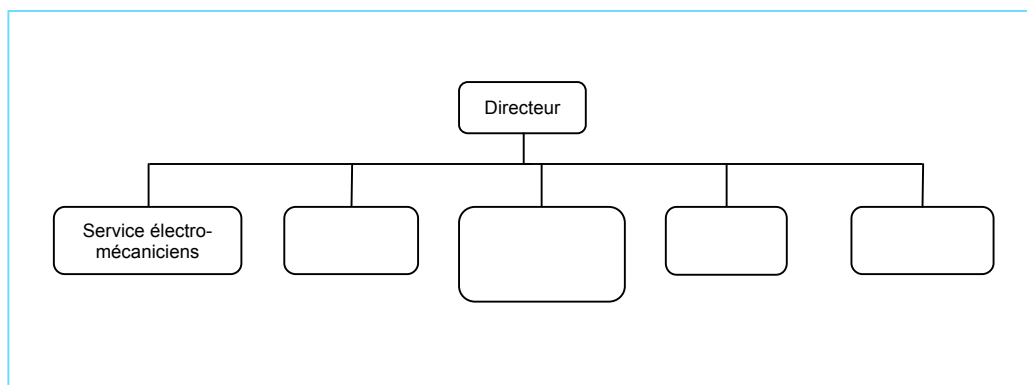
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie directe, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

Le nombre d'agents de la Régie est 55.

Le nombre d'agents du service Eau Potable est de 41.

Organisation du Service Eau



Rapport annuel

EXERCICE
2013

- ◆ Le syndicat Durance Luberon possède trois sites de production d'eau potable à partir desquels est assurée l'alimentation des 21 Communes membres :

L'Usine du Pont de Durance, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique,

Le champ de captages de Vidalet, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance,

Le champ de captages des Iscles, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les missions du Service sont :

- ◆ Prélèvement en eau brute :

La ressource principale est directement ou indirectement la Durance. L'usine du pont de Durance prélève de l'eau de surface directement dans le lit de la Durance ou, à ce jour, par l'intermédiaire du canal Sud Luberon.

Les forages de Vidalet et des Iscles prélèvent l'eau directement dans la nappe alluviale de la Durance.

- ◆ Protection des points de prélèvement, de production et de distribution :

Des périmètres de protection sont en place sur les captages afin d'assurer une protection sanitaire et mécanique. De même, tous les sites sont équipés d'un système de surveillance détectant la moindre intrusion.

La qualité de l'eau des sites de production est assurée de manière permanente par divers analyseurs ou directement par le personnel.

Certains sites de distributions sont également surveillés par des analyseurs et l'ensemble est contrôlé, au minimum, de manière hebdomadaire. Tous ces contrôles s'ajoutent aux vérifications réglementaires assurées par les services de l'Agence Régionale de Santé.

- ◆ Traitement / potabilisation :

- **L'usine de traitement du Pont de Durance** traite uniquement des eaux de surface dont les ressources sont à ce jour, soit le Canal Sud Luberon, soit le cours d'eau de la Durance.

Le traitement est de type physico-chimique et comporte les étapes suivantes :

- dégrillage,
- pré ozonation,
- charbon actif,
- décantation par coagulation / floculation,
- filtration sur sable,
- ozonation,
- chloration.

- **Le forage de Vidalet** pompe l'eau de la nappe alluviale de la Durance qui nécessite une simple chloration avant l'envoi de l'eau dans le réservoir de St Sépulcre, sur la Commune de Pertuis.

- **Le forage des Iscles** pompe l'eau de la nappe alluviale de la Durance qui nécessite une simple chloration avant l'envoi de l'eau dans le réservoir de Peyre Plate, sur la Commune de Mérindol.

- ◆ Transport :

13 stations de pompages et surpresseurs assurent la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

- ◆ Stockage :

19 réservoirs permettent de stocker et de distribuer l'eau potable.

◆ Distribution :

Les principales normes de l'eau potable en distribution sont les suivantes :

- Chlore libre minimum de 0.1 mg/L en tout point du réseau
- Turbidité maximum de 2 NFU
- pH compris entre 4.5 et 9
- Conductivité comprise entre 100 et 1000 µS/cm
- Température inférieure à 25°C
- Aluminium inférieur à 0.2 mg/L
- Nitrates inférieurs à 50 mg/L
- Pas de trace bactériologique ni de substances dangereuses.

Répartition des tâches du Service Eau Potable		Régie des Eaux	Syndicat Durance Luberon
Gestion du service	Application du règlement du service	X	X
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	X
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages publics	X	
	des ouvrages publics de traitement	X	
	du génie civil	X	
	des plantations	X	
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des captages publics	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages publics	X	X
	des ouvrages publics de traitement	X	X
	du génie civil	X	X
	des branchements plomb	X	X
	des portails	X	X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	X
	des installations électriques et informatiques	X	X
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	
	des vannes et accessoires hydrauliques	X	
Prestations particulières	Traitement des boues	X	X

RESSOURCES EN EAU

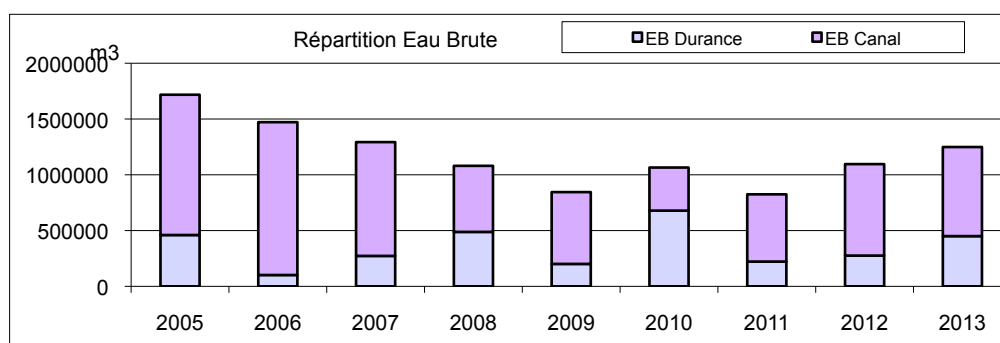
Points de prélèvement

Ouvrages	Volumes autorisés (m³/jour)	Prélèvements 2011 (m³)	Prélèvements 2012 (m³)	Prélèvements 2013 (m³)	Variation 2011/2012	Variation 2012/2013	Indice de protection 2013 *
Station de traitement Pont de Durance - PERTUIS Prise d'eau brute Canal Sud Luberon	<i>Pas d'Arrêté Préfectoral le stipulant</i>	602 641	823 184	798 501	26.8 %	-3.1%	40
Station de traitement Pont de Durance - PERTUIS Prise d'eau en Durance	<i>Pas d'Arrêté Préfectoral le stipulant</i>	222 040	275 577	450 366	24.1%	61.2%	40
Captage de Vidalet - PERTUIS Prélèvement en nappe alluviale	13 500	3 285 494	3 445 407	3 265 943	4.9 %	-5.5%	80
Captage des Iscles - MERINDOL Prélèvement en nappe alluviale	1 650	277 701	146 185	0	- 47.4 %	-100%	80
Total des prélèvements (m³)		4 387 876	4 690 353	4 514 810	+ 6.9 %	-3.9%	- 2.4 %

* Indice de protection : voir page 23

La baisse des volumes de la station des Iscles correspond à l'arrêt de celle-ci. Cet arrêt est dû à une défaillance des groupes de pompage. De fait, la perte de volume correspondant à ce site est reporté sur le site de Pont de Durance, d'où l'augmentation de volume de ce dernier. La configuration hydraulique de notre réseau entraîne une baisse de la production du site de Vidalet lorsque celui de Pont de Durance est sollicité.

La diminution des volumes généraux est principalement liée aux forts volumes inhabituels de l'année passée. Cette année est donc revenue à des valeurs courantes.



Sur le site de Pont de Durance, la tendance à l'inversion d'utilisation entre l'eau du Canal Sud Luberon et la Durance continue. A partir du mois de septembre la ressource Durance fut privilégiée.

- **Volumes produits**

Ouvrages	Capacité de production autorisée (m³/j)	Capacité de production technique (m³/j)	Production 2011 (m³)	Production 2012 (m³)	Production 2013 (m³)	Variation 2011/2012	Variation 2012/2013
Station de traitement Pont de Durance PERTUIS	<i>Pas d'arrêté préfectoral le stipulant</i>	16 800	754 356	1 019 141	1 136 923	+ 35.1%	+ 10.4%
Captage de Vidalet PERTUIS Prélèvement en nappe alluviale	13 500	9 600	3 285 494	3 445 407	3 265 943	+ 4.9 %	- 5.5%
Captage des Grands Iscles MERINDOL Prélèvement en nappe alluviale	1 650	1 650	277 701	146 185	0	- 47.4 %	- 100%
Total produit (m³)			4 317 551	4 610 733	4 402 866	+ 6.8 %	- 4.7%

- **Total produit**

La baisse des volumes produits est liée à une année antérieure anormalement élevée. Les deux facteurs de cette surproduction furent la forte période de gel entraînant de nombreuses fuites sur le réseau ainsi que chez les abonnés, accouplé à un été sec. Les volumes 2013 sont légèrement supérieurs à ceux de 2011, de l'ordre de 2%, ce qui correspond à une évolution normale.

- **L'usine de Pont de Durance**

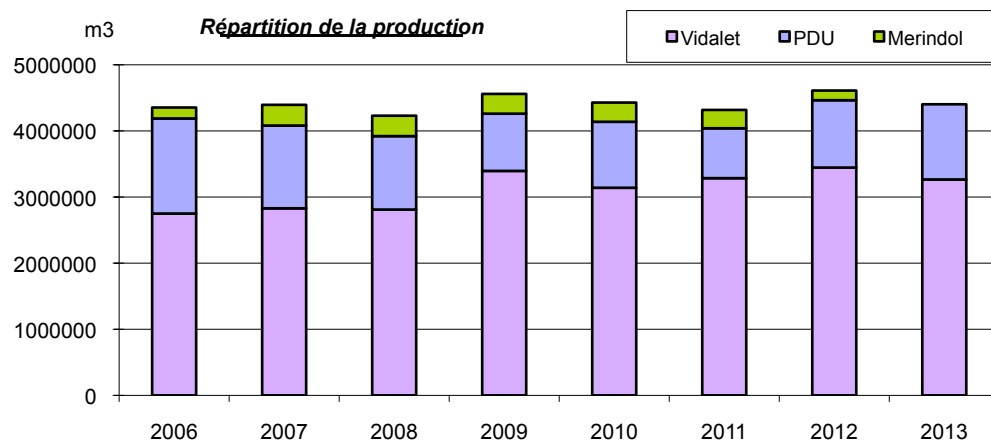
L'importante augmentation de production de ce site est liée à la répercussion des volumes non produits par le site des Iscles. Le site de Pont de Durance encaisse les surplus de production.

- **Site de Vidalet**

La baisse des volumes du site de Vidalet correspond principalement à l'augmentation des volumes de Pont de Durance. La conception du réseau fait que plus les débits de Pont de Durance sont élevés, plus ceux de Vidalet sont faibles.

- **Site des Iscles**

Le site ne fut pas mis en service cette année. Cet arrêt est dû à une défaillance technique des groupes de pompage qui est en cours de résolution pour l'été 2014.

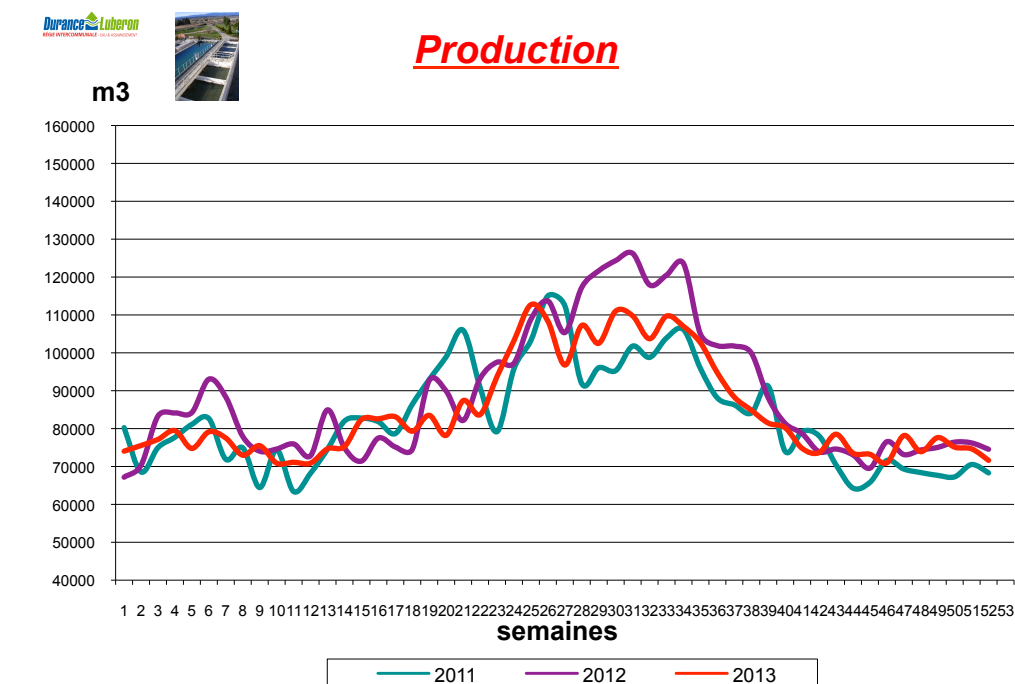
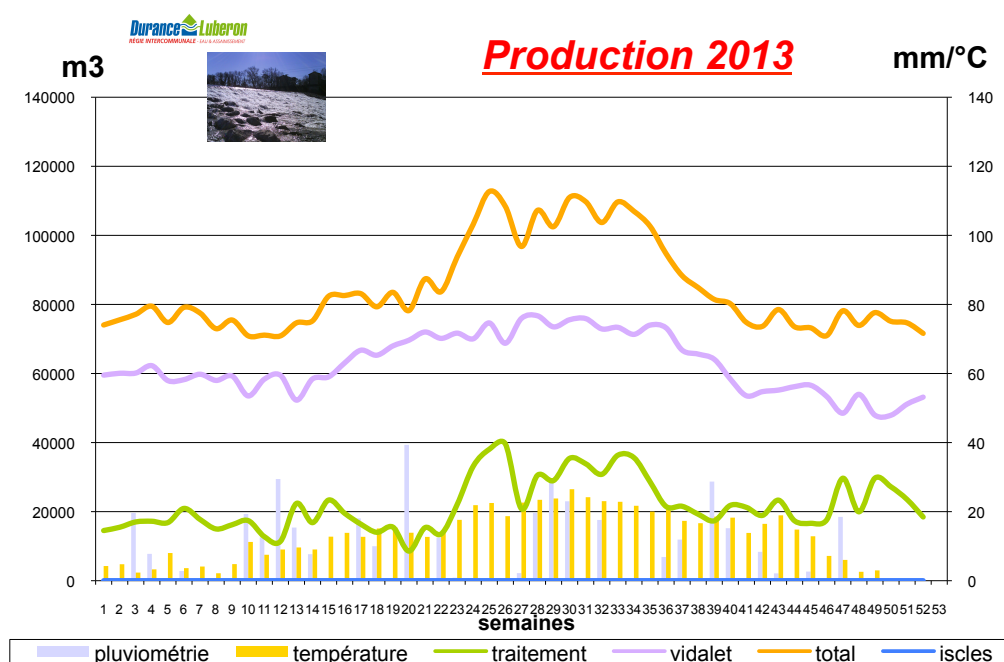


BILAN DES RESSOURCES

	Eau brute (prélevée en m3)				
	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2011-2012 en %
Ressources propres	4 387 876	4 690 353	4 514 810	+ 6.9	- 3.9%
Importations	0	0	0	0	0
TOTAL	4 387 876	4 690 353	4 514 810	+ 6.9	- 3.9%

	Eau traitée (produite en m3)				
	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Ressources propres	4 317 551	4 610 733	4 402 866	+ 6.8	- 4.7%
Importations	0	0	0	0	0
TOTAL	4 317 551	4 610 733	4 402 866	+ 6.8	- 4.7%

La baisse des volumes produits s'explique par une année 2012 anormalement élevée en raison de divers événements. Les volumes de production 2013 reviennent à des volumes habituels.



Sur ce graphique nous constatons que nous ne retrouvons pas les deux épisodes de surproduction du début et milieu 2012. La courbe 2013 recolle à une courbe classique comme celle de 2011.

CONVENTION DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU

Lien contractuel	Sens (import/export/import-export)	Usage (secours/permanent)	Cocontractant	Volume maximum	Débit maximum
Canal Sud Luberon	Import eau brute	Permanent	Néant	18 000 m3/jour	750 m3/heure

Cette ressource est limitée à une utilisation dite d'urgence depuis le mois de septembre, à la demande de l'Agence Régionale de Santé. L'alimentation de l'usine de Pont de Durance se fait donc principalement depuis le captage en Durance. Une étude devrait être menée courant 2014 afin d'effectuer des recherches de ressources de substitution.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	2013	Variation 2011 / 2012	Variation 2012/2013
Nombre d'abonnements domestiques	23 613	23 261	24 134	- 1.51 %	+ 3.62 %
Nombre d'abonnements non domestiques	6	5	8	- 20 %	+ 37.50 %
Nombre d'abonnements communaux	542	542	544	-	+ 0.37 %
Nombre total d'abonnements	24 161	23 808	24 686	- 1.49 %	+ 3.68 %

Les abonnements domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnements non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques, ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et sont de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

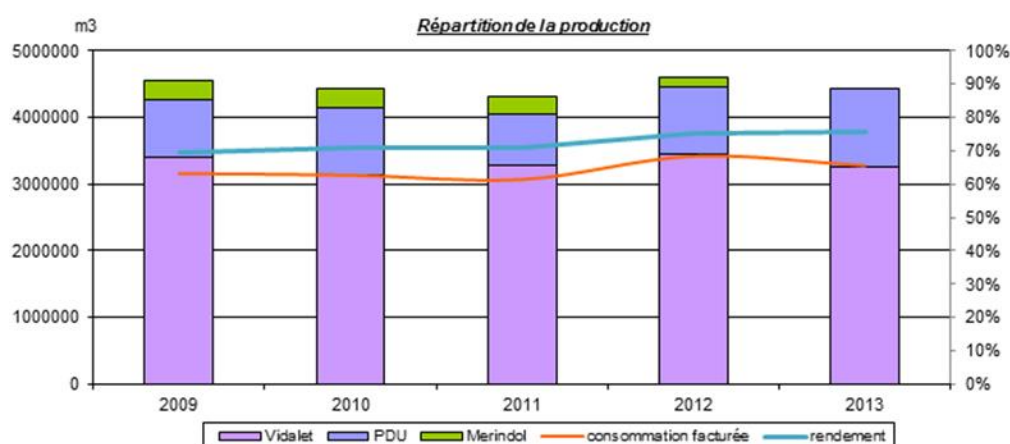
	Nombre d'abonnements par Commune				
	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Ansouis	435	429	447	- 1.40	+ 4.03
Beaumont de Pertuis	512	516	522	0.78	+ 1.15
Cabrières d'Aigues	429	425	458	- 0.94	+ 7.20
Cadenet	1 865	1 841	1884	- 1.30	+ 2.28
Cucuron	857	848	867	- 1.06	+ 2.19
Grambois	654	652	665	- 0.31	+ 1.95
La Bastide des Jourdans	700	702	741	0.28	+ 5.26
La Bastidonne	363	359	371	- 1.11	+ 3.23
La Motte d'Aigues	638	637	650	- 0.16	+ 2.00
La Tour d'Aigues	1 861	1 855	1893	- 0.32	+ 2.01
Lauris	1 784	1 749	1821	- 2.00	+ 3.95
Mérindol	922	918	939	- 0.44	+ 2.24
Mirabeau	547	539	564	- 1.48	+ 4.43
Pertuis	9 131	8 914	9342	- 2.43	+ 4.58
Peypin d'Aigues	369	364	373	- 1.37	+ 2.41
Puget	389	385	397	- 1.04	+ 3.02
Puyvert	273	269	283	- 1.49	+ 4.95
Saint Martin de la Brasque	438	438	443	-	+ 1.13
Sannes	70	70	81	-	+ 13.58
Villelaure	1 241	1 228	1258	- 1.06	+ 2.38
Vitrolles en Luberon	135	123	135	- 9.76	+ 8.88
Total des abonnés	23 613	23 261	24 134	- 1.51	+ 3.62
Dont abonnés mensualisés	3 103	3 645	4 043	14.87	+ 9.84

Le nombre d'abonnés varie tous les jours en fonction des arrivées et départs, et de la saisie des abonnements et résiliations. Une extraction au 31 décembre 2013, une fois la saisie terminée, a permis de définir une base pour analyser l'évolution des abonnements à partir de l'année 2014.

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes (m³)	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Volume produit	4 317 551	4 610 733	4 337 808	6.8	- 5.9 %
Volume mis en distribution	4 317 551	4 610 733	4 337 808	6.8	- 5.9 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 970 749	3 299 570	3 265 820	9.97	- 1.03 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 829	5 154	12 224	64.51	57.83 %
Volume total vendu aux abonnés avant dégrèvements	2 972 578	3 304 724	3 278 044	10.05	- 0.81 %

La période retenue pour le calcul des différents volumes est la période de relève du 1^{er} avril de l'année (n-1) au 31 mars de l'année (n).



VOLUMES CONSOMMES NON FACTURES

Les volumes consommés non facturés sont :

- ceux utilisés, sans comptage, et estimés (essais hydrants, bornes fontaines sans compteur, arrosages municipaux sans comptage, vols d'eau sur hydrants, etc...)
- les volumes de service (nettoyage de réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...).

Volumes	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Consommation sans comptage estimé	8 500	8 500	8 500	0	0
Volume de service	148 250	87 583	104 926	- 40.7	+ 19.8

L'augmentation est principalement due à des consommations plus importantes sur les sites d'assainissement. Cette consommation est liée à la généralisation d'équipements consommateurs d'eau comme les déshydrations de boues, et l'arrosage intensif des lits de roseaux pour favoriser la repousse après coupe annuelle, accentuée par l'arrêt du forage de la Step de Pertuis. Enfin, une fuite importante a été détectée et réparée durant l'année 2013, sur un site assainissement.

LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	676.18	677.14	677.14	+ 0.14	0.00

On constate que le linéaire de canalisations est identique en 2012 et 2013. En effet, le Syndicat a principalement procédé à des renouvellements de conduites.

LONGUEUR DU RESEAU PAR COMMUNE EN KM - 2011												
COMMUNES	DIAMETRES											TOT
	< = 80	100/125	150	175	200	250	300	350	400	500	600	
Ansouis	3.20	10.05	7.50									20.75
La Bastide des Jourdans	3.94	16.38	2.72									23.04
La Bastidonne	1.72	9.14			1.26	1.30						13.42
Beaumont de Pertuis	2.10	12.12	4.08									18.30
Cabrières d'Aigues	5.70	9.57	0.80		1.70							17.77
Cadenet	6.50	16.38	1.52		7.14	6.60						38.14
Cucuron	7.06	9.15	3.60									19.82
Grambois	8.85	16.50	4.85		4.56	3.52						38.28
Lauris	6.50	20.61	2.28		7.80	2.12						39.31
Mérindol	3.90	15.55	3.19		5.28	3.40						31.32
Mirabeau	3.81	16.24	2.87		4.96							27.88
La Motte d'Aigues	8.37	12.75	3.43		2.68		1.05					28.28
Pertuis	31.56	75.84	9.40		9.40	7.52	10.60	3.19	6.39	1.93	0.05	155.88
Peypin d'Aigues	2.54	11.46	5.62	0.72	1.80		2.10					24.24
Puget	3.56	13.20	0.30		4.88							21.94
Puyvert	3.01	6.77	2.05		1.04	1.76						14.63
St Martin de la Brasque	3.91	8.10	5.11		5.87		2.70					25.69
Sannes	3.03	6.90										9.93
La Tour d'Aigues	12.55	29.95	10.00		3.79	2.45	7.52		3.88			70.14
Villelaure	4.89	12.28	2.22		3.65	4.10						27.14
Vitrolles	1.00	5.70	3.58									10.28
TOTAL	127.7	334.64	75.12	0.72	65.81	32.77	23.97	3.19	10.27	1.93	0.05	676.18

LONGUEUR DU RESEAU PAR COMMUNE EN KM - 2012											
COMMUNES	DIAMETRES										
	< = 80	100/125	150	175	200	250	300	350	400	500	600
Ansouis	3.20	10.05	7.50								
La Bastide des Jourdans	3.94	16.38	2.72								
La Bastidonne	1.61	9.26			1.26	1.30					
Beaumont de Pertuis	2.10	12.12	4.08								
Cabrières d'Aigues	5.70	9.57	0.80		1.70						
Cadenet	6.50	16.38	1.52		7.14	6.60					
Cucuron	7.06	9.15	3.60								
Grambois	7.98	17.98	4.85		4.56	3.52					
Lauris	6.50	20.61	2.28		7.80	2.12					
Mérindol	3.90	15.55	3.19		5.28	3.40					
Mirabeau	3.81	16.24	2.87		4.96						
La Motte d'Aigues	8.37	12.75	3.43		2.68		1.05				
Pertuis	31.18	76.19	9.46		9.40	7.52	10.35	3.19	6.39	2.48	0.05
Peypin d'Aigues	2.54	11.46	5.62	0.72	1.80		2.10				
Puget	3.56	13.20	0.30		4.88						
Puyvert	3.01	6.77	2.05		1.04	1.76					
St Martin de la Brasque	3.91	8.10	5.11		5.87		2.70				
Sannes	3.03	6.90									
La Tour d'Aigues	12.55	29.95	10.00		3.79	2.45	7.52		3.88		
Villelaure	4.91	12.28	2.22		3.65	4.10					
Vitrolles	1.00	5.70	3.58								
TOTAL	126.40	336.59	75.18	0.72	65.81	32.77	23.72	3.19	10.27	2.48	0.05

LONGUEUR DU RESEAU PAR COMMUNE EN KM - ANNEE 2013											
COMMUNES	DIAMETRES										
	< = 80	100/125	150	175	200	250	300	350	400	500	600
Ansouis	3.2	10.05	7.50								
La Bastide des Jourdans	3.94	16.38	2.72								
La Bastidonne	1.27	9.60			1.26	1.30					
Beaumont de Pertuis	2.10	12.12	4.08								
Cabrières d'Aigues	5.70	7.03	3.02		2.02						
Cadenet	6.37	16.51	1.52		7.14	6.60					
Cucuron	7.06	6.77	5.98								
Grambois	7.98	17.98	4.85		4.56	3.52					
Lauris	6.5	20.61	2.28		7.8	2.12					
Mérindol	3.9	15.55	3.19		5.28	3.40					
Mirabeau	3.81	16.24	2.87		4.96						
La Motte d'Aigues	8.37	12.75	3.43		2.68		1.05				
Pertuis	30.98	76.39	9.47		9.40	7.35	10.44	3.19	6.33	2.61	0.05
Peypin d'Aigues	2.54	11.46	5.62	0.72	1.80		2.10				
Puget	3.56	13.20	0.30		4.88						
Puyvert	3.01	6.77	2.05		1.04	1.76					
St Martin de la Brasque	3.91	8.10	5.11		5.87		2.70				
Sannes	3.03	6.90									
La Tour d'Aigues	12.55	29.91	10.04		3.79	2.45	7.52		3.88		
Villelaure	4.84	12.35	2.22		3.65	4.10					
Vitrolles	1.00	5.70	3.58								
TOTAL	125.62	332.37	79.83	0.72	66.13	32.6	23.81	3.19	10.21	2.61	0.05

■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

🇫🇷 QUALITE DE L'EAU

- Résultats du contrôle réglementaire

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	119	2	98.3	Bactéries coliformes et Eschérichia coli
Conformité physico- chimique	135	0	100	/

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée sont définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique et sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Parallèlement, la Régie Intercommunale vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son auto-contrôle.

Il est important de noter que les non conformités bactériologiques ont eu lieu sur des parties privatives.

Ainsi par mesure de précaution l'ARS a imposé une restriction d'usage le temps d'obtenir les résultats des analyses contradictoires, qui se sont avérées conformes. Cette restriction a entraîné la distribution et la mise à disposition auprès des abonnés, d'eau en bouteille par les services du Syndicat, avec l'aide des communes concernées.

Suite à cela les services de la régie ont accru leurs actions dans l'autocontrôle de la qualité de l'eau par les points suivants : multiplication des mesures bactériologiques, acquisition de matériel permettant la réalisation en interne de ces paramètres, surveillance accrue des procédures internes.

Un poste spécifique à la qualité de l'eau potable devrait être mise en place courant 2014.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Barème en %	Captage de Vidalet	Captage des Iscles	Usine de Pont de Durance	Canal Sud Luberon
Aucune action	0	Oui	Oui	Oui	Oui
Etude environnementale et hydrogéologique en cours	20	Oui	Oui	Oui	Oui
Avis de l'hydrogéologue rendu	40	Oui	Oui	Oui	Oui
Dossier déposé en Préfecture	50	Oui	Oui	Oui	Oui
Arrêté préfectoral	60	Oui	Oui	Non	Non
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre	80	Oui	Oui	Non	Non
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application	100	Non	Oui	Non	Non
Récapitulatif	100	80	80	40	40
VALEUR GLOBALE	66.1 %				

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée = **66.1%**.



CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

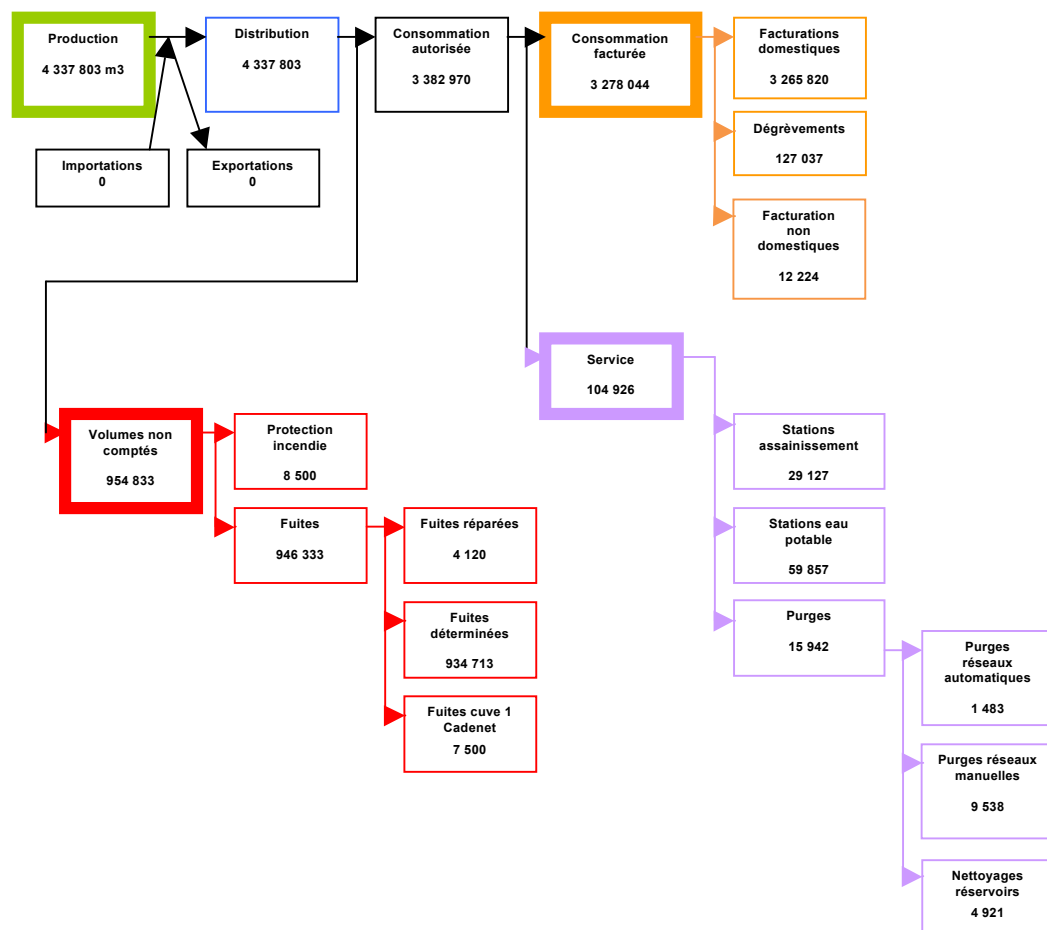
		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus	Commentaire
A Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure	10	10	
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	
B Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et des précisions cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations de transport et de distribution. Et la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10	
	Matériaux et diamètres connus pour plus de 60% du linéaire total	De 1 à 5	3	En partie
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	De 0 à 15	0	
C Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes, et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	0	Prévu
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10	Non renseigné sur le SIG
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0	
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	0	Prévu
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10	Non renseigné sur le SIG
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	0	Un archivage est réalisé mais non renseigné sur le SIG
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10	
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5	Des documents et calculs sont réalisés sur certains services. Non renseignés sur le SIG
TOTAL		120	63	

Cette connaissance est d'autant plus importante depuis la parution du Décret 2012-97 du 27 Janvier 2012, qui crée de nouvelles obligations pour toutes les collectivités gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement. Il impose notamment la réalisation d'un descriptif détaillé de leurs infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement avant le 31 décembre 2013. Ce descriptif doit comporter les plans de réseaux avec la localisation des dispositifs généraux de mesure, l'inventaire des canalisations avec leur linéaires, leur période de pose, les informations disponibles sur leur nature et leur diamètre.

En parallèle, l'Arrêté du 15 Février 2012, relatif aux travaux à proximité de réseaux à risques, impose dans un premier temps aux Exploitants de réseaux et aux Maître d'Ouvrage de s'inscrire à un « guichet unique » en vue de déclarer le linéaire de réseau et les ouvrages dont ils ont la gestion en précisant le nom des Communes sur lequel il est implanté.

La seconde étape consiste à déclarer, avant Juillet 2013, les zones d'implantation des réseaux c'est-à-dire, indiquer leur position dans une bande de 50 mètres.

L'objectif et l'obligation étant d'avoir, pour juillet 2026, la totalité du réseau géo-référencé.



La différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés est évaluée à 954 833 m3. Elle comprend les fuites sur le réseau, l'utilisation des bornes à incendie, les vols d'eau, les branchements non équipés d'un système de comptage, etc. Ce volume a fortement diminué. Deux facteurs sont à noter : la diminution de la production d'eau ainsi que la nette augmentation des volumes facturés.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 104 926 m3. L'augmentation de ces volumes est due à une augmentation des consommations des sites d'assainissement, ainsi qu'à une augmentation des volumes de purges. L'augmentation de ces derniers est liée à la multiplication des purges réalisées suite à des interventions sur le réseau, ainsi que les purges préventives. Le but étant l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur facturation.

A partir de l'année 2011, et la modification des périodes de relèves, le rendement du réseau définitif est calculé sur la base d'une année (production/consommation) allant du mois d'Avril de l'année (n-1) à Avril de l'année (n).

Compte-tenu des caractéristiques de notre réseau, de la densité de population desservie sur le territoire du Syndicat, les services de l'état (DDT) le classent comme un :

RESEAU SEMI URBAIN.

La qualité d'un réseau d'eau potable est déterminée selon un certain nombre d'indices décrits ci-après.

INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

Outre les connaissances patrimoniales, le décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 fixe des exigences à atteindre afin de limiter les pertes d'eau. Il précise notamment le taux de perte d'eau du réseau au-delà duquel un plan d'action spécifique doit être mis en œuvre selon la classification du réseau.

Indice linéaire de consommation (ILC) = (volumes consommés comptabilisés + volumes non comptés + volumes de service + volumes exportés) / longueur de réseau hors branchements (en km) / 365 jours.

Pour l'année 2013, l'**indice linéaire de consommation (ILC) est de 13.72.**

Pour un réseau semi-urbain, le décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 fixe : **10 < ILC < 30.**

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

- ♦ **Rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution :	73.7	78,7	75,4	71	75.9	77.21	78.18
R en (%)							

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

L'amélioration du rendement depuis plusieurs années est le fruit du travail et des investissements réalisés par le Syndicat et la Régie. Nous constatons que notre rendement est bien supérieur au minimum demandé. Toutefois il est nécessaire de continuer nos améliorations afin de limiter nos coûts de fonctionnement.

Le décret 2012-97 fixe la valeur minimum à atteindre pour le rendement. Si la collectivité n'atteint pas les objectifs prévus, elle aura l'obligation de mettre en place un plan d'actions sous peine de voir sa redevance prélèvement majorée jusqu'à atteindre le doublement de son taux.

Pour un réseau semi-urbain, ce dernier doit être : $R > \text{à } 65 \% + 0.2 \text{ ILC}$

Considérant alors cet arrêté, le Syndicat doit atteindre : **Rendement (R en %) > 67,65%**

Avec un rendement supérieur à 78 %, le Syndicat n'a pas de plan d'action à présenter pour améliorer la qualité de son réseau.

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

- ◆ **Indice des volumes non comptés** = (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	4,4	4,5	6,1	4.85	4.59	4.25

INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU

- ◆ **Indice linéaire de pertes en réseau** = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau ILP (m³/km/j)	3,7	4,5	5,4	4.21	4.19	3.86

La diminution de l'indice linéaire de pertes en réseau perdure. Elle est le fruit du travail réalisé dans le cadre de la recherche de fuites.

Valeur à atteindre pour un réseau semi-urbain : $3 < \text{ILP} < 7$

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	11.905	5.434	3.320	1.894	2.154	2.752	6.431

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme de travaux établi en amont par nos services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites AEP, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que les programmes de voirie des différentes Communes et du Conseil Général. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2013, les principaux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés sur les communes de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cucuron, pour ces communes le renouvellement fait suite à des marchés spécifiques.

La Bastidonne, Cadenet, Villelaure, La Tour d'Aigues, sont des travaux réalisés dans le cadre du marché à commande.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1.76	0.80	0.49	0.28	0.32	0.41	0.49

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau par 100 km.

◆ Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

• Reprises de branchements réalisés par la Régie

Il s'agit du nombre de branchements repris depuis le passage en Régie.

	ANSOIS	LA BASTIDE DES JOURDANS	LA BASTIDONNE	BEAUMONT DE PERTUIS	CABRIERES D'AIGUES	CADENET	CUCURON	GRAMBOIS	LAURIS	MERINDOL	MIRABEAU	LA MOTTE D'AIGUES	PERTUIS	PEYPIN D'AIGUES	PUGET SUR DURANCE	PUYVERT	ST MARTIN DE LA BRASQUE	SANNES	LA TOUR D'AIGUES	VILLELAURE	VITROLLES	TOTAL
1998	6	3	5	2	0	11	7	10	7	6	3	7	17	1	6	4	6	0	9	8	1	119
1999	3	6	0	5	2	9	5	10	11	6	1	8	27	6	5	0	7	1	21	12	1	146
2000	4	6	3	4	2	20	9	7	9	7	0	2	33	0	5	2	2	1	20	4	4	144
2001	0	4	2	2	5	17	6	14	11	5	1	5	22	8	6	3	0	0	7	6	0	124
2002	1	6	0	1	2	6	3	7	8	2	0	2	17	2	1	1	3	0	5	6	2	75
2003	0	2	2	5	4	1	5	2	6	1	0	3	13	0	1	2	4	0	3	3	0	57
2004	1	0	1	1	2	12	6	6	1	3	0	3	18	0	3	0	2	0	6	10	0	75
2005	2	2	2	1	2	7	2	4	3	3	3	4	20	2	6	1	4	0	5	4	1	78
2006	1	1	1	3	2	8	5	4	2	5	2	5	21	1	2	0	0	0	14	13	0	90
2007	2	0	0	0	2	6	3	2	3	6	1	4	22	0	2	0	1	1	10	3	1	69
2008	2	4	0	3	2	7	5	5	4	5	1	7	34	1	2	5	1	0	13	2	1	104
2009	4	0	0	4	8	3	9	15	9	2	4	3	14	1	1	0	2	1	10	3	1	94
2010	5	4	2	3	2	5	2	4	7	4	3	2	27	0	3	0	0	0	12	4	1	90
2011	1	3	1	1	3	16	7	6	6	4	0	0	20	5	2	2	1	0	11	3	0	92
2012	9	1	0	0	1	7	6	1	1	6	3	1	26	1	1	1	0	0	7	3	0	75
2013	2	3	0	0	2	10	16	3	11	10	2	1	26	0	1	0	1	1	9	4	0	102
TOTAL	43	45	19	35	41	140	96	100	99	75	24	57	357	28	47	21	34	5	160	88	13	1 534

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Nombre de branchements plomb renouvelés par la Régie	69	104	94	90	92	75	102	626
Nombre de branchements plomb renouvelés à l'occasion de marchés publics	215	130	282	151	114	48	61	1001
Nombre de branchements plomb renouvelés dans le cadre du marché public de renouvellement des branchements plomb	-	-	-	-	740	244	161	1 145
TOTAL	284	234	376	241	946	367	324	2 772

Dans le cadre de la mise en conformité des branchements en plomb, relative à la nouvelle réglementation sur la présence de plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine (décret 2001-1220), le Syndicat Durance Luberon a décidé de travailler simultanément sur le Canton de Cadenet, sur le Canton de Pertuis et sur la Commune de Pertuis.

Dans le cadre de l'élaboration du marché relatif à ces travaux, le Syndicat a estimé, entre 3 000 et 3 500, le nombre de branchement à reprendre sur son territoire.

A compter du mois d'avril 2013, un nouveau marché de mise en conformité des branchements en plomb, a été attribué à l'entreprise Guigues.



CONTINUE DU SERVICE

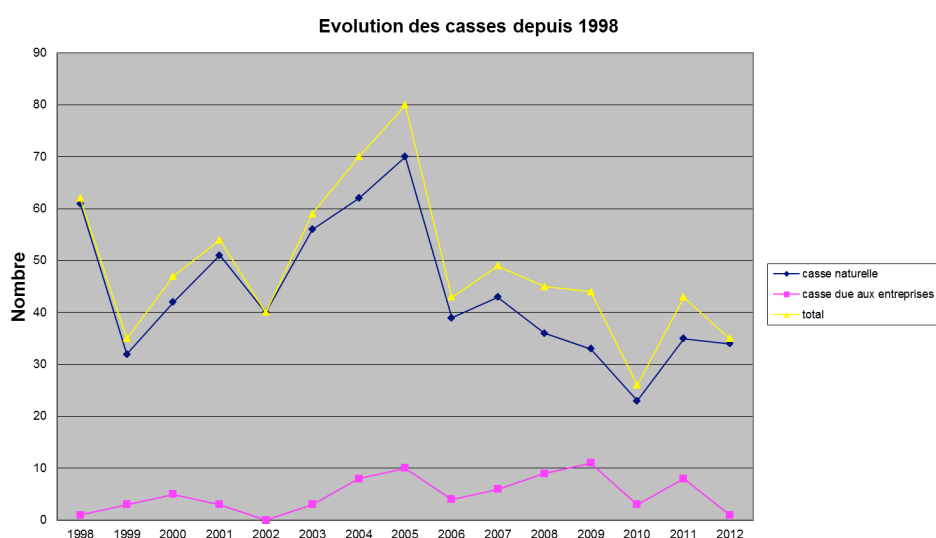
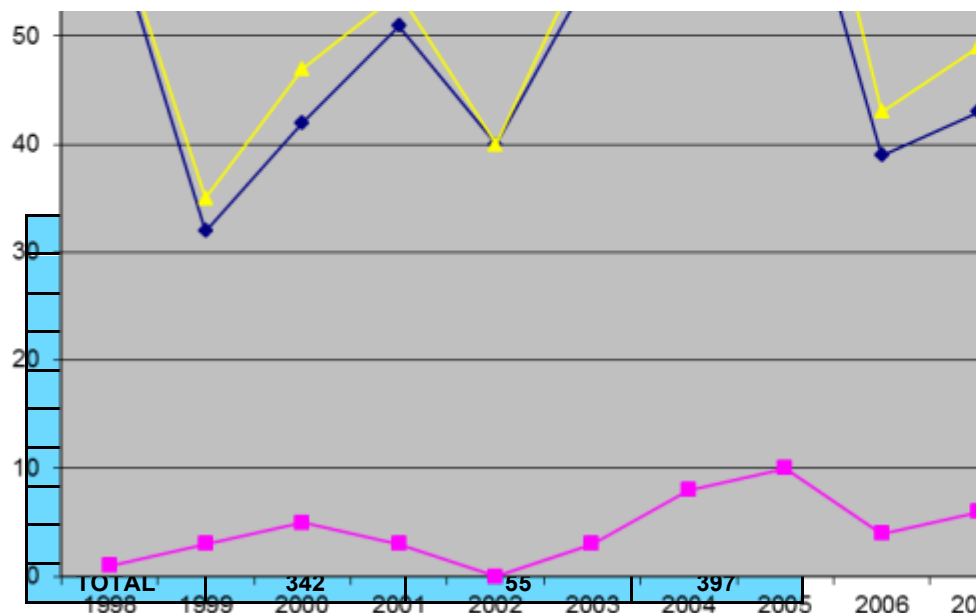
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.



Nous remarquons une diminution des casses naturelles depuis plusieurs années. C'est le résultat du renouvellement des conduites effectué par le Syndicat depuis son passage en Régie.

- Taux d'occurrence des interruptions de service**

	Nombre de coupures	Nombre d'abonnés concernés par coupures	TAUX
2007	42	3 719	11,3
2008	33	3 745	8,81
2009	45	6 510	6.91
2010	26	2 218	11,7
2011	36	3 155	11,4
2012	35	3 010	11,63
2013	31	4 440	6.98

Il est à noter que le nombre de coupures est différent du nombre de casses, car certaines réparations sont faites sans interruption de service.

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La Régie Intercommunale s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir :

- Un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) : soit 72 heures suivant le paiement de la facture travaux,
 - Ou remettre en service un branchement existant : soit 72 heures suivant la signature de la demande d'abonnement.
- **Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

Taux de respect du délai de réouverture	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Branchements neufs	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Remise en service de branchements existants	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2013 sur les factures émises au titre de l'année 2012.

Le montant facturé comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes.

Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2011	2012	2013
Montant facturé au 31/12/n-1	5 668 099.60	4 504 880.46	6 564 515.63
Montant impayé au 31/12/n	251 667.60	131 347.18	190 559.19
Taux d'impayés	4.44 %	2.92 %	2.90 %



TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations **écrites**, reçues par la Régie Intercommunale ou directement par le Syndicat, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, **à l'exception de celles relatives au niveau de prix.**

	2010	2011	2012	2013
Nombre de réclamations adressées à la Régie	10	1	29	37
Taux de réclamations global (Nombre de réclamations / nombre abonnés x 1000)	0.43	0.04	1.22	1.53

Il n'existe pas de dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

2. L'assainissement



Compétence et gestion des ouvrages

La commune de Cucuron est équipée d'un réseau public de collecte et de traitement des eaux usées et d'une station d'épuration des eaux usées gérés et exploités par le SIVOM Durance-Luberon, compétent en matière d'assainissement.

Le SIVOM Durance-Luberon assure par ailleurs la gestion des dispositifs d'assainissement non collectif par l'intermédiaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le schéma du réseau de collecte des eaux usées est joint à la présente annexe.

La commune a fait élaborer un zonage d'assainissement conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, mis à l'enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme.

Sont reproduits ci-après des extraits du *Rapport annuel d'exercice 2013 du service de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif* du SIVOM Durance-Luberon.

Emplacements retenus pour les stations d'épuration des eaux usées

La commune est équipée d'une station d'épuration des eaux usées implantée sous la RD 56 au quartier de La Ferrage (parcelle C96). Autorisée par arrêté préfectoral n°687 du 9 avril 1997 et mise en service en septembre 1998, elle est gérée par le SIVOM. Elle a une capacité nominale de traitement de :

- 2.700 Équivalents Habitants (EH) en charge polluante,
- 3.000 Équivalents Habitants (EH) en charge hydraulique.

Les caractéristiques et performances du réseau et ouvrages d'épuration sont décrites dans la note de service reproduite ci-après.

Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par le SIVOM Durance-Luberon. Celui-ci a la charge de contrôler périodiquement les installations existantes (tous les 8 ans) ainsi que la bonne conception et la bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées.

Les quartiers résidentiels de L'Arinier, Degouteau et La Verrière ainsi que les habitations isolées de la plaine ne sont pas raccordés au réseau public d'eaux usées. Les bâtiments sont équipés de dispositifs autonomes de traitement et d'évacuation des eaux usées.

Selon les données du SPANC pour l'année 2014, la commune compte 309 dispositifs d'assainissement non collectif. En 2013, le SPANC a relancé une campagne de contrôles périodiques sur l'ensemble du territoire syndical. Concernant Cucuron, le SIVOM fournit les données suivantes :

CONFORMES	NON CONFORMES	À RÉHABILITER	NON CONTRÔLÉS
30	142	71	66

Observations sur la capacité de traitement de la station d'épuration et l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

- Les données de l'auto-surveillance 2010-2014 de la station d'épuration montrent que la station d'épuration reçoit sur l'année une charge voisine de 50 % de sa capacité nominale organique et hydraulique et dispose donc d'une capacité résiduelle notable. En 2013, les eaux usées traitées respectent les normes de rejets réglementaires et le système d'assainissement a été déclaré conforme au regard de la Directive ERU (eaux résiduaires urbaines).

- Mise en adéquation des projections démographiques à horizon 2025 avec la capacité de traitement de la station d'épuration :

Au vu des données 2014, la capacité résiduelle de traitement de la STEP s'élève à 1.200 EH en charge organique et 383 m³/j en charge hydraulique, ce qui entre parfaitement en adéquation avec la projection de 200 habitants supplémentaires qui correspondrait à 180 EH, d'autant que certains quartiers à densifier (L'Arinier, Degouteau, La Verrière) resteront en assainissement non collectif.

- Aptitude des sols à l'assainissement non collectif :

Dans le cadre de l'actualisation du SDA, une étude de terrain avec essais de perméabilité, réalisée en septembre 2011, a permis de compléter le recueil de données établi lors du SDA de 2005, avec pour objectif de déterminer la nature des sols (voir carte page suivante) et les contraintes vis-à-vis de la mise en place d'un assainissement non collectif (voir infra).

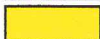
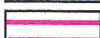
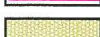
CARTE N°2

CARTE DES SOLS

Ech 1/10000 ème

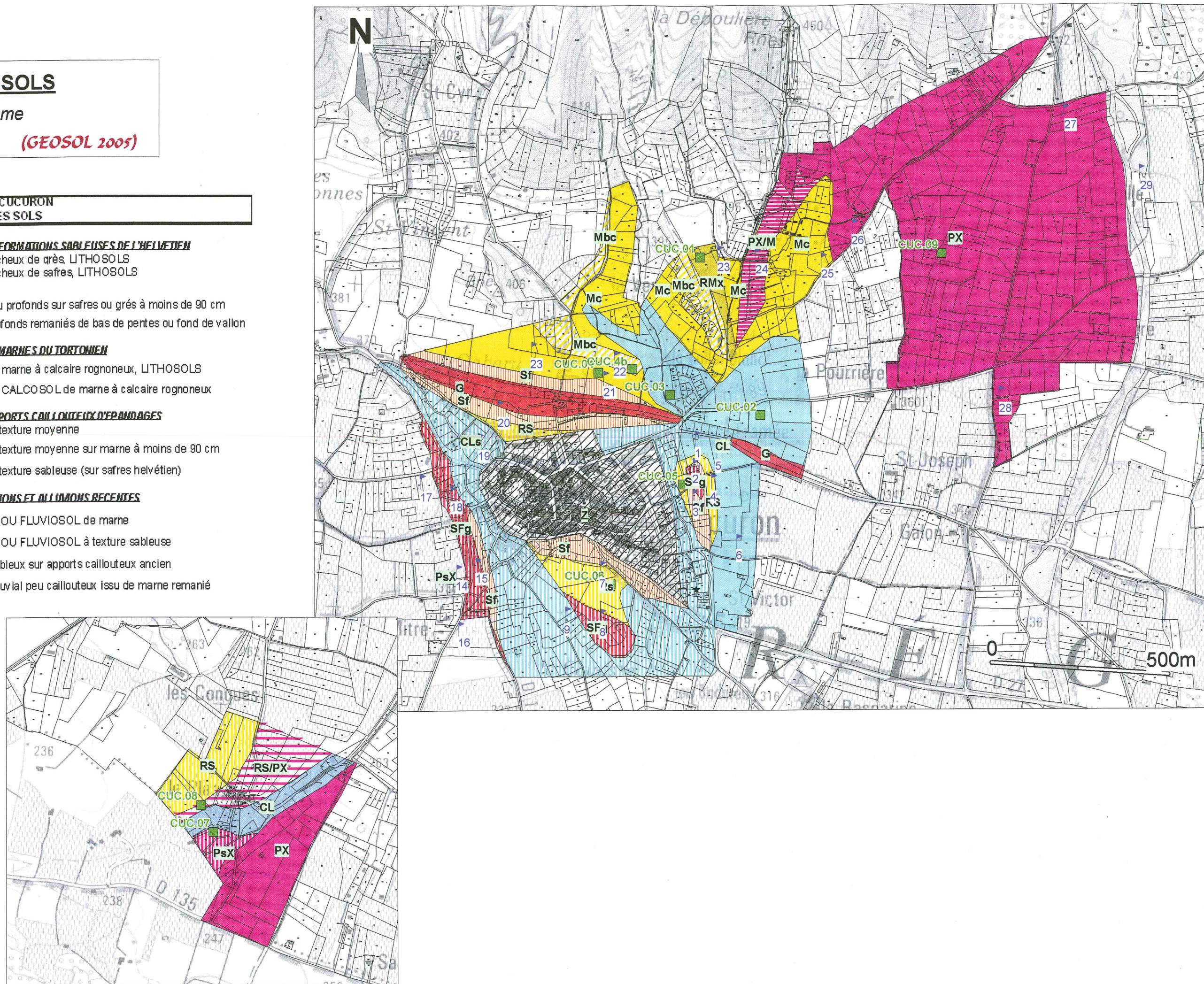
(GEOSOL 2005)

COMMUNE DE CUCURON
TPOLOGIE DES SOLS

- | | | |
|---|------------------------------------|--|
|  | S
G
Sfg | <u>SOLS ISSUS DES FORMATIONS SABLEUSES DE L'HELVETIEN</u>
Affleurement rocheux de grès, LITHOSOLS
Affleurement rocheux de sables, LITHOSOLS |
|  | Sf | Sols sableux peu profonds sur sables ou grès à moins de 90 cm |
|  | RS | Sols sableux profonds remaniés de bas de pentes ou fond de vallon |
|  | M
Mbc | <u>SOLS ISSUS DES MARNES DU TORTONIEN</u>
Affleurement de marne à calcaire rognoneux, LITHOSOLS |
|  | Mc | RENDOSOL ET CALCOSOL de marne à calcaire rognoneux |
|  | PX | <u>SOLS ISSUS D'APPORTS CAILLOUTEUX D'EPANDAGES</u> |
|  | PX
PX/M | PEYROSOL de texture moyenne
PEYROSOL de texture moyenne sur marne à moins de 90 cm |
|  | PsX | PEYROSOL de texture sableuse (sur sables helvétique) |
|  | CL | <u>SOLS DE COLLUVIONS ET ALLUVIONS RECENTES</u>
COLLUVIOSOL OU FLUVIOSOL de marne |
|  | CLS | COLLUVIOSOL OU FLUVIOSOL à texture sableuse |
|  | RS/PX | SOL colluvial sableux sur apports caillouteux ancien |
|  | RMx | CALCOSOL colluvial peu caillouteux issu de marne remanié |

Observation ou sondage tarière

 Fosse pédologique



IV-3-4 Préconisations techniques

Zones favorables à l'assainissement non collectif

Les terrains sont généralement de type limoneux avec la présence de calcaire qui permet une perméabilité comprise entre 15 et 500 mm/h.

Selon la réglementation en vigueur, il sera privilégié des filières classiques avec utilisation du sol en place pour le traitement des effluents à savoir :

- Prétraitement : Fosse septiques toutes eaux
- Traitement : Tranchées d'épandage à faible profondeur ou lit d'épandage (dans le cas de sol sableux pour des facilités de mise en œuvre)

Zones peu favorables à l'assainissement non collectif

Certains terrains sont classés en zones peu favorables à l'assainissement c'est-à-dire présentant des contraintes à l'installation de filière dite classiques selon 2 cas :

Présence de roche affleurante

Les terrains sont de type limoneux ou argilo-limoneux voire sableux avec la présence de roche affleurante et fissurée (cailloux et cailloutis calcaires) qui entraînent une perméabilité souvent supérieure à 500mm/h.

Il sera donc privilégié des filières en sol reconstitué qui permettra de réduire au maximum le risque de pollution. A savoir :

- Prétraitement : Fosse septiques toutes eaux
- Traitement: filtre à sable vertical non drainé

Présence de matrice argileuse

Les terrains de type argileux présentent des perméabilités inférieures à 30mm/h.

Entre 15 et 30 mm/h, il sera privilégié des filières dites classique avec utilisation du rôle épurateur du sol mais qui ont une emprise au sol importante.

- Prétraitement : Fosse septiques toutes eaux
- Traitement : Tranchées d'épandage à faible profondeur (généralement surdimensionnées pour compenser la faible perméabilité des sols)

En dessous de 15 mm/h, la réglementation en vigueur ne permet pas l'utilisation du rôle épurateur du sol comme traitement mais préconise l'utilisation :

- De filière dite compacte (type massif de zéolithe)
- De dispositif drainé (type filtre à sable drainé)
- Ou dispositifs agréés.
 - Entre 10 et 15mm/h : tranchée d'infiltration
 - Inférieure à 10mm/h : irrigation des végétaux

Zones peu favorables à l'assainissement non collectif

Ces terrains sont classés en zone inapte à l'assainissement de par leur configuration même qui combine une forte pente et de la roche (barre rocheuse). La mise en place d'assainissement non collectif est impossible.

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

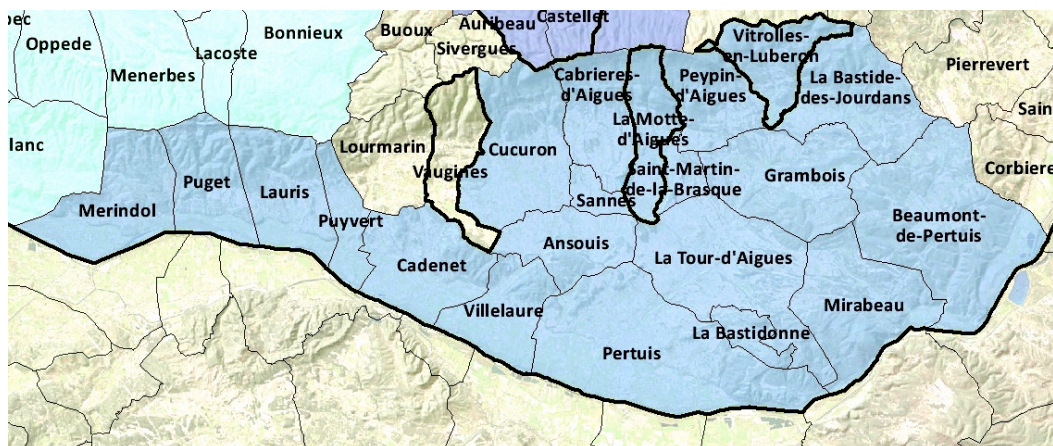


RAPPORT ANNUEL Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE



- Le Syndicat DURANCE LUBERON est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 21 Communes des 2 cantons de Pertuis et Cadenet.
- Les Communes membres du Syndicat lui ont transféré leur compétence en matière d'assainissement, dans l'objectif de mettre en commun leurs moyens afin de mener des actions ou d'engager des investissements à un moindre coût.
- Le Syndicat Durance Luberon fonctionne sur le mode d'une Collectivité. Il est administré par un Président et un organe délibérant : *le Comité Syndical*.
- Au sein de ce Comité, chacune des 21 Communes adhérentes au Syndicat est représentée par 2 Délégués titulaires et 1 Délégué suppléant, désignés par les conseillers municipaux des Communes intéressées.
- Les délibérations du Comité Syndical, à l'identique d'un Conseil Municipal, votent les budgets et les comptes administratifs, approuvent les projets d'investissement, autorisent le Président à conclure les Marchés et traitent toute question en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.
- Le mandat des Délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés et son renouvellement intervient donc tous les 6 ans à l'issue des élections municipales.
- Les 21 Communes membres sont : ANSOUIS, BEAUMONT-DE-PERTUIS, CABRIERES-D'AIGUES, CADENET, CUCURON, GRAMBOIS, LA BASTIDE-DES-JOURDANS, LA BASTIDONNE, LA MOTTE-D'AIGUES, LA TOUR-D'AIGUES, LAURIS, MERINDOL, MIRABEAU, PERTUIS, PEYPIN-D'AIGUES, PUGET, PUYVERT, SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE, SANNES, VILLELAURE et VITROLLES-EN-LUBERON.
- Le Syndicat Durance Luberon a une mission de Service Public tournée vers le bien-être de tous ses usagers. Il assure les travaux d'investissement nécessaires à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques urbaines ainsi que la gestion directe et l'exploitation des services de l'assainissement par l'intermédiaire de sa Régie Intercommunale. Cette dernière a en charge l'épuration des eaux usées et l'évacuation des boues et sous-produits conformément à la réglementation, l'entretien des réseaux ainsi que les relations avec les usagers, excepté le recouvrement des factures réalisé par le Trésor Public.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

39 571 habitants.

Cela représente une faible augmentation de 1.65 %.

Données INSEE 2013 suite à étude de 2010 : le taux est de 2.13 habitants par logement.

Le nombre moyen d'occupants par logement diminue régulièrement depuis la fin des années soixante. Cette baisse résulte d'un double mouvement :

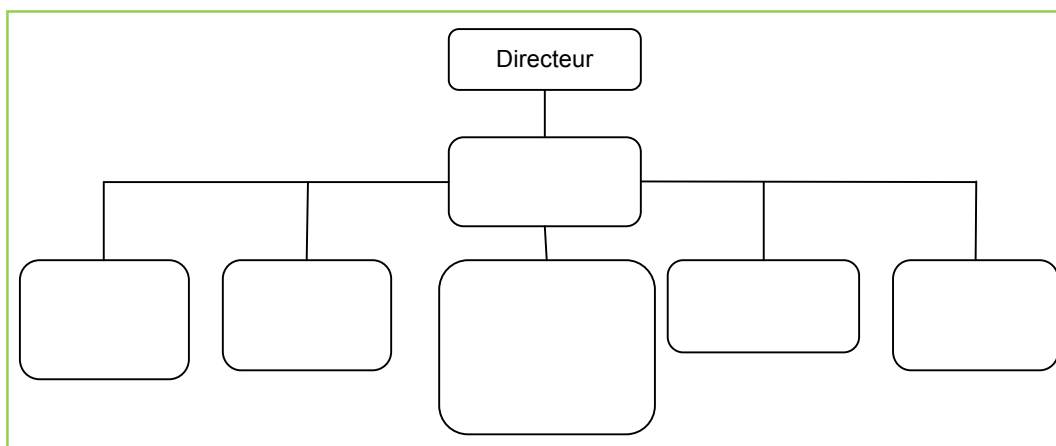
- 1) d'un côté, le nombre de personnes seules s'est fortement accru et, dans une moindre mesure, celui des couples vivant sans enfant au domicile et des familles monoparentales.
- 2) à l'opposé, l'effectif des ménages constitués d'au moins cinq personnes s'est réduit : les familles avec plus de trois enfants sont moins nombreuses, ainsi que les ménages où coexistent plusieurs familles.

Cependant la demande d'abonnement est en hausse pour les mêmes raisons :

- a) multiplication des foyers,
- b) divisions et séparations des biens existants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Organisation du Service Assainissement



Le service est exploité en Régie directe, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

Le nombre d'employés de la Régie est de 55.

Le nombre d'employés du service Assainissement est de 12.

Le Syndicat Durance Luberon possède 26 stations d'épuration qui assurent le traitement des eaux usées de la majorité des Communes, sauf la commune de Puget / Durance dont le territoire est exclusivement, à ce jour, sur ANC.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les missions du service sont :

- ◆ Collecte et transport des eaux usées domestiques et non domestiques,
- ◆ Epuración des eaux usées domestiques et non domestiques,
- ◆ Entretien et exploitation des systèmes d'assainissement des communes,
- ◆ Réalisation des travaux neufs.

La répartition des tâches est la suivante :

		Syndicat	Régie
Gestion du service	Application du règlement du service	x	x
	Fonctionnement	x	x
	Surveillance et entretien des installations		x
Gestion des abonnés	Accueil des usagers		x
	Facturation	x	x
	Traitement des doléances client	x	x
Mise en service	Assainissement collecte		x
	Assainissement complet		x
	des branchements		x
	des collecteurs		x
Entretien	de l'ensemble des ouvrages		x
	de la voirie		x
	des branchements		x
	des clôtures		x
	des collecteurs		x
	des équipements électromécaniques		x
	des ouvrages de traitement		x
	des postes de relèvement		x
	des stations d'épuration		x
	du génie civil		x
	de la voirie		x
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages	x	x
	des branchements	x	x
	des clôtures	x	x
	des collecteurs	x	x
	des collecteurs <6m	x	x
	des équipements électromécaniques	x	x
	des ouvrages de traitement	x	x
	des postes de relèvement	x	x
	des stations d'épuration	x	x
	du génie civil	x	x
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires	x	x
	des canalisations <12ml	x	x
Prestations particulières	Traitement des boues		x

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Ansouis	201	203	208	0.98	2.40
Beaumont de Pertuis	330	327	331	- 0.92	1.21
Cabrières d'Aigues	370	387	402	4.39	3.73
Cadenet	1 470	1 485	1 493	1.01	0.53
Cucuron	693	708	714	2.12	0.84
Grambois	258	265	269	2.64	1.48
La Bastide des Jourdans	483	503	517	3.98	2.70
La Bastidonne	296	303	309	2.31	1.94
La Motte d'Aigues	395	405	409	2.47	0.98
La Tour d'Aigues	1 202	1 265	1 286	4.98	1.63
Lauris	1 215	1 259	1 288	3.49	2.25
Mérindol	513	519	524	1.16	0.95
Mirabeau	404	416	420	2.88	0.95
Pertuis	8 492	8 583	8 746	1.06	1.86
Peypin d'Aigues	228	231	232	1.30	0.43
Puget	0	0	0	-	-
Puyvert	173	173	175	-	1.14
Saint Martin de la Brasque	285	287	285	0.70	- 0.70
Sannes	0	4	10	-	60.00
Villelaure	854	888	896	3.83	0.89
Vitrolles en Luberon	65	65	64	-	- 1.56
Total des abonnés	17 927	18 276	18 578	1.91	1.62

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés en m ³	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Total des volumes facturés en m³	1 676 247	2 072 779	2 576 805	+ 19.13 %	+ 19.56 %

La période retenue pour le calcul des différents volumes est la période de relève du 1^{er} avril de l'année (n-1) au 31 mars de l'année (n).

Les volumes facturés sont en légère hausse, ce résultat provient de la campagne commencée en 2011, de recherche de :

- Propriétés raccordées sans abonnement,
- Mise à jour des propriétés raccordables et donc soumises à la redevance,
- La réalisation de branchements neufs avec création d'abonnement,
- Propriétés sur forage mais raccordées à l'assainissement.

Ainsi, cette année et pour celles à venir, le travail sur les habitations sans abonnement à l'assainissement, raccordables et non raccordés est maintenu.

Il convient de réfléchir sur les dispositifs de facturation des habitations sur forage et connectées au réseau d'assainissement.

■ NOMBRE DE STATIONS

Il y a 26 stations d'épuration sur le territoire du Syndicat Durance Luberon.

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

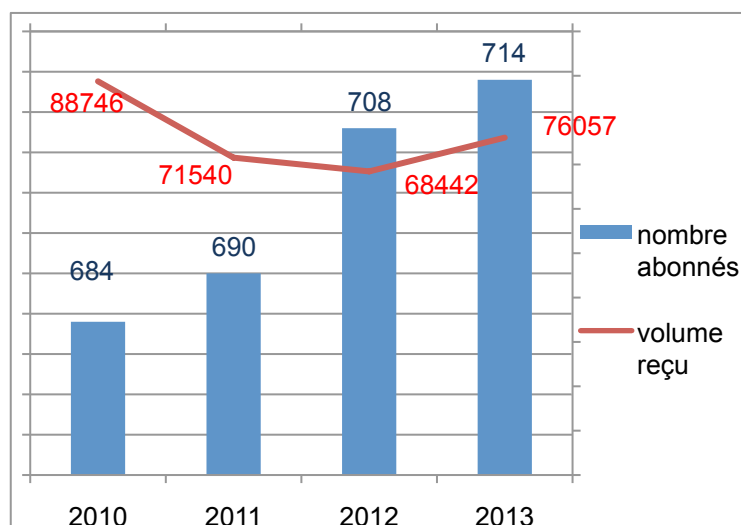
DO : Déversoir d'orage

PR : Poste de relevage

• Station d'épuration de Cucuron

Les usagers

Nombre d'abonnements



COMMENTAIRES

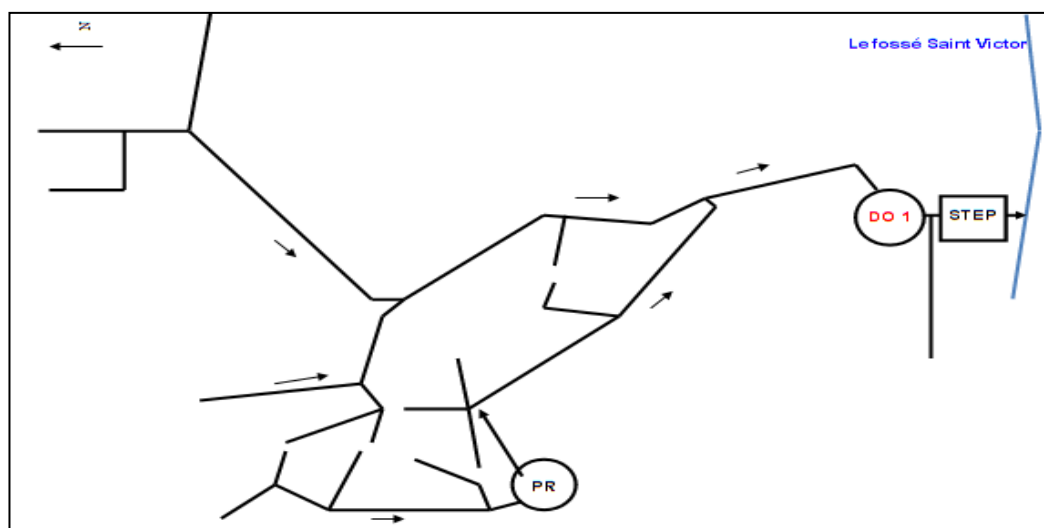
Le volume total reçu est en légère hausse, Celle-ci vient principalement du fait que les réseaux de la Commune sont majoritairement unitaires et réactifs aux événements pluvieux. Les précipitations annuelles ont été de 562 mm.

Les industriels

Nombre d'industriels à l'étude	30
Nombre d'industriels assimilés domestique	23
Nombre d'autorisation de rejet autre que domestique	0

La collecte

Le réseau



Linéaire de réseaux total	7 060 ml
Linéaire de réseaux d'eaux unitaire	5 648 ml
Linéaire de réseaux d'eaux séparatif	1 412 ml
Nombre de regards de visite	235

Type d'équipements

1 Déversoir d'orage : STEP (pas de volume de stockage)

4 Postes de relevage : PR Boulevard du Sud, PR du tennis, PR du lavoir, PR Billadouire

Le traitement

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Capacité nominale : 3 000 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur : Torrent de l'Ermitage

Prescription par arrêté du 22/12/97 et arrêté préfectoral n°687 du 09/04/97

Construction par SOGEA en 1998

Mise en service en septembre 1998

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	Mensuel	25	70
DCO	Mensuel	125	75
MES	Mensuel	35	90

Autosurveillance

Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté							
Date bilan	Conformité	DBO5		DCO		MEST	
		Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend. %
07/01	Oui	2	99.53	16.3	97.92	4	98.95
05/02	Oui	3	98.85	24.4	97.26	2	99.44
06/03	Oui	7	97.72	22	96.08	4	98.33
04/04	Oui	5	97.11	17	96.24	4	97.50
05/05	Oui	13	95.32	55	91.62	16	88.57
08/06	Oui	6	98.58	25	97.24	6	98.13
07/07	Oui	3	98.64	30	95.80	3	99.33
05/08	Oui	3	99.37	24.3	97.45	4	98.82
03/09	Oui	6	98.30	24.9	96.96	4	98.67
02/10	Oui	7	98.13	29	96.10	4	98.18
07/11	Oui	9	97.63	19.5	96.71	8	97.33
06/12	Oui	8	98.68	46.5	96.42	12	97.27

Rapport annuel

EXERCICE

2013

Conformité Police de l'Eau

Les conformités Police de l'eau pour l'année N n'étant connues qu'en fin d'année N+1, il n'est pas possible d'indiquer la conformité de cette station d'épuration pour l'année 2013.

Au titre de l'année 2012, le système d'assainissement de la station d'épuration de Cucuron a été déclaré :

- Au titre de la Directive ERU : Conforme
- Au titre de la réglementation nationale : Conforme

Charges reçues par l'ouvrage

Année	2010	2011	2012	2013	Variation 2010-2011	Variation 2011-2012	Variation 2012-2013
Charge	80	57	62	72	- 28.75 %	+ 8.06 %	+ 13.8 %

La faible variation de charge prend sa source dans la campagne de curage des réseaux de collecte sur la Commune. Ainsi, des matières habituellement stockées dans les collecteurs ont été entraînées vers la station. Le taux d'encrassement moyen des réseaux était de 30%.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	2012	2013	Variation 2010- 2011	Variation 2011-2012	Variation 2012-2013
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	14,44	12.61	13.55	14.56	- 12.67 %	+ 6.94 %	+ 6.93%

De même, cette variation est due à la campagne de curage des réseaux, la Step a produit plus de boues qu'il lui a fallu retraiter.

Taux de boues issues de l'ouvrage évacuées sur filière conforme

Pour 2013, la totalité des boues produites sont retraitées directement sur site puis transportées vers une plateforme de compostage. Le taux de MS produites et retraitées est de **100 %**.

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2011	2012	2013	Variation 2011-2012 en %	Variation 2012-2013 en %
Taux de desserte global	99.51	97.8	97,94	- 1.71 %	+ 0,14 %

Bien que le nombre d'abonnés ait augmenté (+1,62%), bien qu'aucune extension, création de collecteur neuf n'ait été réalisée, ce qui devrait augmenter le taux de desserte globale ; il existe encore sur les Communes des secteurs urbanisés sans que le réseau d'assainissement ne soit accessible comme indiqué par le CGCT.

Ainsi, le taux de desserte ne présente qu'une très légère augmentation pour l'année 2013.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - stations de traitement des eaux usées, postes de relevages et autres déversoirs d'orage sont, dorénavant, pris en compte pour le calcul de cet indice défini le CGCT.

Les points sont attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis. Les 75 points des éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si AU MOINS 40/45 points de l'ensemble A+B sont validés.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus	Commentaires
A Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes, et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	0	Nouvelles normes – En cours d'actualisation
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	En place, à améliorer
B Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et des précisions cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. Et la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	0	En cours
	Matériaux et diamètres connus pour plus de 60% du linéaire total	De 1 à 5	0	En cours
	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	De 0 à 15	0	En cours
C Informations sur les interventions sur le réseau	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	0	Prévu *
	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%, et 5% supplémentaire, jusqu'à 95%	De 1 à 5	0	Formation de personnel prévue
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	0	En cours
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0	En cours
	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10	0	
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau	10	0	En cours de mise à jour
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	0	En cours
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	Fait
TOTAL		120	5	

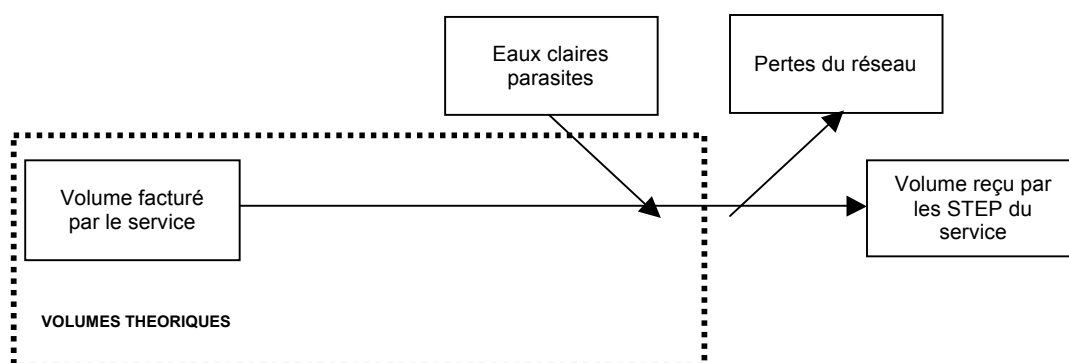
* Ce paramètre a été observé en 2012 et a commencé à être traité courant 2013.

De nombreux paramètres sont revus par cette nouvelle réglementation. La Régie, via des formations de personnel et les réalisations des inventaires d'ouvrages, progresse dans l'application des nouvelles directives relatives à la connaissance et à la gestion patrimoniale des ouvrages d'assainissement du Syndicat Durance Luberon.

Le changement de définition de cet indice à compter de l'exercice 2013 rend inappropriée toute comparaison avec les exercices précédents.

■ CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

La conformité des stations d'épuration est donnée par la Police de l'Eau au regard des bilans d'autosurveillance transmis par les services de la Régie des Eaux.



Eaux claires parasites

Communes	Volumes traités en m3			Volumes théoriques en m3		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Ansouis	7 665	7 686	13395	22 614	25 187	28 659
Beaumont de Pertuis	14 965	21 600		36 791	40 571	45 607
Cabrières d'Aigues	36 500	39 162	59572	41 404	48 015	55 390
Cadenet	201 115	193 614	199878	165 279	184 251	205 716
Cucuron	71 540	68 442	76057	77 632	87 843	98 380
Grambois	20 211	23 430	23213	29 027	32 881	37 064
La Bastide des Jourdans	54 646	50 874	65434	54 793	58 190	67240
Hameau de Fiéraque	3 375	3 037		3 348	3 348	3582
La Bastidonne – Village	9 855	20 862	16762	33 303	37 595	42876
La Bastidonne – St Jean		5 490			7 568	2993
La Motte d'Aigues	31 573	33 489	44651	44 779	50 251	56 355
La Tour d'Aigues	146 730	144 204	138727	135 464	156 955	177 194
Lauris	141 985	135 420	145635	136 364	156 208	177 470
Mérindol	37 412	21 557	32740	57 155	63 651	72 200
Mirabeau Nord	7 763	12 810	12994	17 074	17 245	19428
Mirabeau Sud	15 133	15 584	15696	33 284	34 367	38442
Pertuis	1 631 550	1 794 132	1732290	953 083	1 064 928	1 205 089
Peypin d'Aigues – Village	13 505	11 346	11315	25 427	12 905	11315
Peypin d'aigues – les Dônes		1 318	1132		4 220	1132
Peypin d'aigues – les Roux		1 317	1314		3 971	1314
Peypin d'aigues – Font Joyeuse		4 026	4218		7 568	4218
Puyvert	23 592	20 130		19 351	21 465	24 112
St Martin de la Brasque	24820	16 104	16425	32 178	35 609	39 269
Villelaure	117 530	100 284		95 747	110 177	123 457
Vitrolles	4063	6 222	7300	7 313	8 066	8 818

Conformément à la directive E.R.U et à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007, le service de Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse effectue annuellement le contrôle de la conformité des performances des systèmes d'assainissement des agglomérations supérieures ou égales à 200 et plus Equivalent Habitant.

Cette conformité est établie en fonction des données d'autosurveillance transmises par le service Assainissement Collectif, ou, le cas échéant, lors de contrôles inopinés.

La conformité globale est conditionnée au respect des trois conformités suivantes :

- Conformité de collecte (pas de rejet en temps sec)
- Conformité d'équipement (ouvrages adaptés à la charge)
- Conformité de performance (respect des normes de rejet)

Elles sont toutes trois reprises par commune dans les tableaux suivants.

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Cette conformité est donnée, ou non, par le service Police de l'eau de la DDT en fonction des données des bilans réalisés, au titre de l'autosurveillance, par le service Assainissement Collectif. Les conformités de l'année N étant données en fin d'année N+1 par les services de la Police de l'eau, seuls les résultats de l'année 2012 sont connus à ce jour.

	COLLECTE DES EFFLUENTS 2012	
	Conforme	Non Conforme
Ansouis	1	
Beaumont de Pertuis		1
Cabrières d'Aigues		1
Cadenet	1	
Cucuron	1	
Grambois	1	
La Bastide des Jourdans Village	1	
La Bastide des Jourdans Fiéраque	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
La Bastidonne Village	1	
La Bastidonne St Jean	1	
La Motte d'Aigues	1	
La Tour d'Aigues	1	
Lauris	1	
Mérindol		1
Mirabeau Sud		1
Mirabeau Nord	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Pertuis	1	
Peypin Village	1	
Peypin Fontjoyeuse	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Roux	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Dônes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puget	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puyvert	1	
St Martin de la Brasque		1
Sannes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Villelaure	1	
Vitrolles en Luberon	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
TOTAL	14	5

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3)

Cette conformité est donnée, ou non, par le service Police de l'eau de la DDT en fonction des données des bilans réalisés, au titre de l'autosurveillance, par le service Assainissement Collectif. Les conformités de l'année N étant données en fin d'année N+1 par les services de la Police de l'eau, seuls les résultats de l'année 2012 sont connus à ce jour.

	EQUIPEMENTS D'EPURATION 2012	
	Conforme	Non Conforme
Ansouis	1	
Beaumont de Pertuis		1
Cabrières d'Aigues		1
Cadenet	1	
Cucuron	1	
Grambois	1	
La Bastide des Jourdans Village	1	
La Bastide des Jourdans Fiéraque	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
La Bastidonne Village	1	
La Bastidonne St Jean	1	
La Motte d'Aigues	1	
La Tour d'Aigues	1	
Lauris	1	
Mérindol		1
Mirabeau Sud		1
Mirabeau Nord	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Pertuis		1
Peypin Village	1	
Peypin Fontjoyeuse	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Roux	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Dônes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puget	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puyvert	1	
St Martin de la Brasque	1	
Sannes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Villelaure	1	
Vitrolles en Luberon	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
TOTAL	14	5

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)

Cette conformité est donnée, ou non, par le service Police de l'eau de la DDT en fonction des données des bilans réalisés, au titre de l'autosurveillance, par le service Assainissement Collectif. Les conformités de l'année N étant données en fin d'année N+1 par les services de la Police de l'eau, seuls les résultats de l'année 2012 sont connus à ce jour.

	PERFORMANCE DES OUVRAGES 2012	
	Conforme	Non Conforme
Ansouis	1	
Beaumont de Pertuis		1
Cabrières d'Aigues		1
Cadenet	1	
Cucuron	1	
Grambois		1
La Bastide des Jourdans Village	1	
La Bastide des Jourdans Fiéraqe	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
La Bastidonne Village		1
La Bastidonne St Jean	1	
La Motte d'Aigues	1	
La Tour d'Aigues	1	
Lauris	1	
Mérindol		1
Mirabeau Sud		1
Mirabeau Nord	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Pertuis		1
Peypin Village	1	
Peypin Fontjoyeuse	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Roux	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Peypin Les Dônes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puget	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Puyvert	1	
St Martin de la Brasque	1	
Sannes	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
Villelaure	1	
Vitrolles en Luberon	Non Concernée par la réglementation ERU sur les suivis des performances	
TOTAL	12	7

■ TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Pour chaque station d'épuration :

- Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100. Repris dans les descriptifs des STEP.
- Filière : épandage sur sol agricole, épandage sur sol forestier, épandage sur sol en voie de reconstitution, mise en décharge, incinération, fabrication de matière fertilisantes ou de supports de cultures, apport de boues liquides en tête d'une autre station
- Conformité de la filière : oui
- Tonnage total de Matières Sèches évacuées dans l'année : 360.36 tMS

	Tonnes de boues produites			Destination des boues produites			Taux de boues évacuées sur filière conforme			Conformité de la Filière		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Ansouis	1.730	1.16	0.95	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.739	0.30	0.38	-----	-----	-----
Beaumont de Pertuis	5.940	3.92	5.46	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100% compost	2.538	1.03	100	-----	-----	Oui
Cabrières d'Aigues	33.130	1.63	2.62	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100% compost	14.156	0.43	1.06	-----	-----	-----
Cadenet	33.130	43.99	32.52	100 % compost	100 % compost	100% compost	100.00	100.00	100	Oui	Oui	Oui
Cucuron	12.610	13.55	14.56	100 % compost	100 % compost	100% compost	100.00	100.00	100	Oui	Oui	Oui
Grambois												
La Bastide des Jourdans Village												
La Bastide des Jourdans Fiéraque	1.680	1.04	0.99	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.718	0.27	0.4	-----	-----	-----
La Bastidonne Village	1.790	2.20	1.54	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.765	0.58	0.62	-----	-----	-----
La Bastidonne Saint Jean												
La Motte d'Aigues												
La Tour d'Aigues	37.290	33.67	34.04	100 % compost	100 % compost	100% compost	100.00	100.00	100	Oui	Oui	Oui
Lauris	24.050	27.18	26.95	100 % compost	100 % compost	100% compost	100.00	100.00	100	Oui	Oui	Oui
Mérindol	3.950	3.996	2.97	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100.00	1.05	1.02	-----	-----	-----
Mirabeau Sud	7.570	8.89	7.97	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	3.235	2.33	3.2	-----	-----	-----
Mirabeau Nord	1.430	1.27	0.88	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.611	0.33	0.35	-----	-----	-----
Pertuis	153.24	331.11	246.83	100 % compost	100 % compost	100% compost	65.479	100	100	Oui	Oui	Oui
Peypin Village	1.610	0.500	1.11	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.688	0.13	0.45	-----	-----	-----
Peypin Fontjoyeuse	1.680	1.44	1.2	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.718	0.38	0.48	-----	-----	-----
Peypin Les Roux	0.580	0	0.71	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.248	-----	0.28	-----	-----	-----
Peypin Les Dônes	0.860	0.49	0.74	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.367	0.13	0.29	-----	-----	-----
Puget												
Puyvert	-----	-----	-----	Lits de roseaux	Lits de roseaux	Lits de roseaux	100.00	100.00	100	Oui	Oui	Oui
Saint Martin de la Brasque												
Sannes												
Villelaure	21.570	22.01	23.67	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	9.217	5.78	9.6	-----	-----	-----
Vitrolles en Luberon	1.220	1.31	0.59	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	100 % STEP DE PERTUIS	0.521	0.34	0.23	-----	-----	-----
TOTAUX	375.060	499.38	360.36									
Tonnage total de MS évacuées sur filière conforme	375.060	499.38	360.36									
Taux global de boues évacuées sur filière conforme	100 %	100 %	100%									

Toutes les unités du Syndicat retraitent leurs boues soit directement sur site, soit sur des sites de valorisation des boues Mondragon ou Entraigues/Sorgues.

Ainsi le taux global de conformité est de : **100 % pour l'année 2013.**

■ TAUX DE CONFORMITE POUR LE SERVICE

Le taux global de conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions des actes individuels est de **63,32 %**.

■ TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis = $2/39571 = 0.0001$

■ NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RESEAU (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 = **8 points noirs pour 204,922 km de réseau x 100 = 3.90 %**.

■ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements x 100 = $11.336 \text{ km renouvelés} / 204.922 \text{ km de réseau} \times 100 = 5.53 \%$

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme de travaux établi en amont par nos services, qui prend en compte l'état et le positionnement des collecteurs assainissement, ainsi que les programmes de voirie des différentes communes et du Conseil Général. Les extensions de réseau assainissement sont la conséquence des PLU des différentes communes et du zonage des parcelles.

■ CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU (CCSPL P254.3)

Seuls les services comportant au moins une station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH sont concernés.

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire = **100 %**.

Tous les bilans 24 heures obligatoires ont été réalisés.

■ INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (CCSPL P255.3)

Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 80 points sont obtenus pour la partie A.

Une étude est actuellement en cours afin de se conformer à la réglementation nationale et équiper en autosurveillance tous les points de rejet au milieu naturel

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus	Commentaires
A Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20	20	En cours
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10	En cours
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0	En cours
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0	En cours
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance es systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10	En cours
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0	En cours
B Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0	Pas concernés
C Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0	Oui
TOTAL		120	40	Les données sont en cours de fiabilisation.

Prix & Qualité

Service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



RAPPORT ANNUEL Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

✚ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	p. 3
✚ ESTIMATION DE LA POPULATION CONTROLEE POUR 2013	p. 4
✚ NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR COMMUNES	p. 4
✚ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	p. 5
✚ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	p. 5
✚ ACTIVITE DU SERVICE	p. 6

■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

✚ TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 7
✚ RECETTES D'EXPLOITATION	p. 7

■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

✚ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 9
✚ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 10

■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

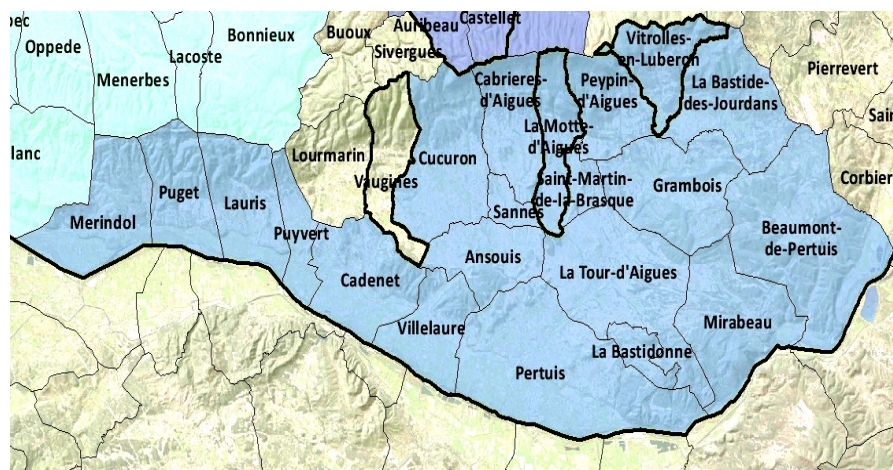
✚ ETAT DE LA DETTE	p. 11
✚ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	p. 11

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

- Le Syndicat DURANCE LUBERON est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 21 Communes des 2 cantons de Pertuis et Cadenet.
- Les Communes membres du Syndicat lui ont transféré leur compétence en matière d'assainissement non collectif, dans l'objectif de mettre en commun leurs moyens afin de mener des actions ou d'engager des investissements à un moindre coût.
- Le Syndicat Durance Luberon fonctionne sur le mode d'une Collectivité. Il est administré par un Président et un organe délibérant : *le Comité Syndical*.
- Au sein de ce Comité, 20 des 21 Communes adhérentes au Syndicat sont représentées par 2 Délégués titulaires et 1 Délégué suppléant, désignés par les conseillers municipaux des Communes concernées.
- Les délibérations du Comité Syndical, à l'identique d'un Conseil Municipal, votent les budgets et les comptes administratifs, approuvent les projets d'investissement, autorisent le Président à conclure les Marchés et traitent toute question en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.
- Le mandat des Délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés et son renouvellement intervient donc tous les 6 ans à l'issue des élections municipales.
- Les 20 Communes bénéficiant des services du SPANC sont : ANSOUIS, BEAUMONT-DE-PERTUIS, CABRIERES-D'AIGUES, CADENET, CUCURON, GRAMBOIS, LA BASTIDE-DES-JOURDANS, LA BASTIDONNE, LA MOTTE-D'AIGUES, LA TOUR-D'AIGUES, LAURIS, MERINDOL, MIRABEAU, PEYPIN-D'AIGUES, PUGET, PUYVERT, SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE, SANNES, VILLELAURE et VITROLLES-EN-LUBERON.
- Le Syndicat Durance Luberon a une mission de Service Public tournée vers le bien-être de tous ses usagers. Il assure les missions de contrôles des assainissements individuels conformément à la réglementation par l'intermédiaire de sa Régie Intercommunale. Le SPANC assure le contrôle périodique des installations existantes et les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux des installations neuves. Le recouvrement des factures est réalisé par le Trésor Public.



ESTIMATION DE LA POPULATION CONTROLEE POUR 2013

14 063 habitants (source INSEE), soit une évolution de - 3,9 % habitants par logement.

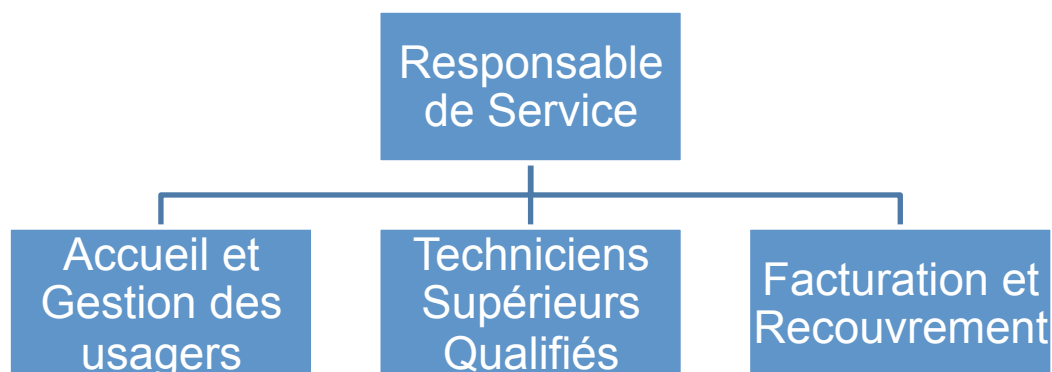
Le nombre moyen d'occupants par logement diminue régulièrement depuis la fin des années soixante. Cette baisse résulte d'un double mouvement. D'un côté, le nombre de personnes seules s'est fortement accru et, dans une moindre mesure, celui des couples vivant sans enfant au domicile et des familles monoparentales. A l'opposé, l'effectif des ménages constitués d'au moins cinq personnes s'est réduit : les familles avec plus de trois enfants sont moins nombreuses, ainsi que les ménages où coexistent plusieurs familles.

NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR COMMUNES

COMMUNES	Nombre d'installations d'ANC 2012	Nombre d'installations d'ANC 2013
Ansouis	314	315
La Bastide des Jourdans	228	231
La Bastidonne	43	43
Beaumont de Pertuis	271	274
Cabrières d'Aigues	68	69
Cadenet	605	609
Cucuron	307	308
Grambois	367	368
Lauris	611	554
Mérindol	545	548
Mirabeau	137	138
La Motte d'Aigues	264	265
Peypin d'Aigues	127	128
Puget	361	365
Puyvert	190	190
Saint Martin de la Brasque	185	186
Sannes	70	70
La Tour d'Aigues	670	672
Villelaure	561	561
Vitrolles	65	65
TOTAL	5 989	5 959

Dans ce tableau sont comptabilisées les installations recensées par commune. Le total est donc supérieur à celui des installations contrôlées, détaillé dans le tableau page 8.

Les évolutions constatées sont la conséquence soit de la mise hors service d'installations autonomes pour faire suite à une extension du réseau d'assainissement collectif, soit de la création de nouvelles habitations dans des zones prévues en Assainissement Non Collectif au zonage d'assainissement de la Commune concernée, ou encore, une conjugaison des deux.



Le service est exploité en Régie directe, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

Le nombre d'agents de la Régie est de **55**.
Le nombre d'agents du SPANC est de **2**.

Le Syndicat Durance Luberon assure les différentes missions de contrôles des ANC des Communes, sauf la commune de Pertuis dont les missions de contrôles ont été transférées à la Communauté du Pays d'Aix.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les missions du service sont :

- ◆ Contrôle Périodique des installations d'assainissement non collectif tous les **8 ans**,
- ◆ Diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de vente de biens immobiliers,
- ◆ Contrôle de Bonne Conception des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter,
- ◆ Contrôle de Bonne Exécution des travaux de réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- ◆ Contrôle de Bonne Exécution bis des travaux de réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.

ACTIVITE DU SERVICE

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

PRESTATIONS		2011	2012	2013	Variation 2011-2012	Variation 2012-2013
Missions de Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	121	145	180	+ 19.83 %	+ 24.13 %
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	58	66	76	+ 13.79 %	+15.15 %
	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	180	89	516	- 50,56 %	+ 579.77 %
	<i>Dont refus du contrôle périodique : La Motte d'Aigues Lauris Mérendol</i>	-	-	1 25 27	-	-
	Diagnostic dans le cadre d'une vente de bien immobilier	65	46	132	- 29,23 %	+ 286.95 %
Entretien des installations (vidanges et autres)		Sans Objet				
Travaux de réalisation		Sans Objet				
Travaux de réhabilitation		Sans Objet				
Traitement des matières de vidanges dépotées (en nombre et m³ traités)		4 780,6	5 113.3	4 570.20	+ 6.95 %	- 10.62 %

2013 est l'année marquant la reprise des contrôles périodiques sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Ainsi, le nombre des contrôles effectués est en augmentation exponentielle.

Cependant, le fait de fonctionner avec deux techniciens supérieurs de terrain permet de maintenir une activité soutenue sur les instructions de demandes.

L'ensemble explique la nette progression de l'activité du SPANC.

Par contre, la baisse des mètres cubes dépotés peut s'expliquer par trois facteurs :

- Les contrôles ont surtout concerné le côté ouest du territoire ainsi les vidangeurs ont eu plus de facilité à dépoter sur les Steps de Cavaillon ou d'Apt plutôt que sur celle de Pertuis.
- Les usagers du service utilisent correctement les produits d'aide à la digestion anaérobie ce qui « soulage » leur fosse septique toutes eaux et permet ainsi d'en retarder la vidange.
- Les communes environnantes proposent des tarifs aussi attractifs que les nôtres sur le m³ dépoté.
- Les nouvelles techniques disponibles pour l'hydrocurage permettent de pomper moins d'effluents et donc de moins dépoter.

■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

✚ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DESCRIPTIF D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	OUI	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	30
B Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	10	0
TOTAL			140	80

La Régie Intercommunale, au vu des choix opérés par le Syndicat, n'est concernée que par la partie A, aussi sa note rapportée doit s'entendre 80/100.

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : **11 / 20**

TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2011	2012	2013	Variation 2011-2012	Variation 2012-2013
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	399	402	425	+ 0,75 %	+ 5.72 %
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	4 954	5 109	5 576	+ 3.13 %	+ 9.14 %
Taux de conformité [%]	8,05%	7,87 %	7,62 %		

La situation à la fin de l'année 2013 et depuis la création du SPANC en 2004, fait état de :

- 2.290 installations jugées non conformes et présentant un risque avéré, défini par l'article L.1331-1-1 du Code de Santé Publique, et l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2.708 installations jugées non conformes MAIS ne présentant pas de risque avéré,
- 425 installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service,
- Il existe un écart de 383 entre le nombre d'installations composant le parc ANC et le nombre d'ANC effectivement contrôlés depuis la mise en place du service. Cette différence est due au refus et au report des contrôles périodiques, aux habitations inoccupées, et aux propriétaires dont la convocation est revenue NPAI, pour lesquels le service est en cours de recherches.

3. Les déchets



Compétence et gestion des ouvrages

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de la Communauté de Communes des Portes du Luberon qui a mis en oeuvre une politique de valorisation des déchets (recyclage, valorisation énergétique).

Emplacements retenus pour le stockage et le traitement des déchets

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte. Trois points d'apport volontaire permettent de pratiquer le tri sélectif des déchets recyclables (verre, journaux, emballages), en particulier le point recyclage situé près de la station d'épuration dans le quartier de La Ferrage. Les déchets plus spécialisés (encombrants, ferrailles, cartons, électroménager, ...) sont déposés dans les déchetteries intercommunales de Lauris et de Vaugines. Les déchets électriques et électroniques font l'objet d'une valorisation. Les gravats sont déposés à la décharge de Puyvert et les déchets verts à la déchetterie de Puget.

Avec la participation du PNRL, une politique de compostage individuel a été mise en oeuvre à partir de 2002. Elle a permis de distribuer près de 3000 composteurs sur le territoire du Parc, dont 352 pour la CCPL.

Le traitement des déchets est organisé conformément :

- au Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (révisé) approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2003,
- au Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 avril 2002,
- au Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux adopté par arrêté du préfet de région en date du 1^{er} août 1996.

L'enfouissement hors Vaucluse a été abandonné, les déchets collectés sont acheminés au centre de traitement et de valorisation de Védène (près d'Avignon). Les déchets non recyclés sont incinérés avec valorisation énergétique. L'énergie produite permet d'alimenter en électricité l'équivalent de 86 % de la consommation domestique du Grand Avignon (181.000 habitants).